



CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET
D'UTILISATION
MAJ le 24/10/2024
APPLICABLES A COMPTER DU 24/10/2024

INFORMATIONS GENERALES

LA SA LH-SG (LES HOUCHES – SAINT-GERVAIS) EXPLOITE DANS LE CADRE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES DOMAINES SKIABLES, SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DES HOUCHES ET DE SAINT-GERVAIS, DESSERVIES PAR DES REMONTEES A CABLES.

L'EXPLOITATION DES DOMAINES SKIABLES S'EXERCE EN FRANCE DANS LE CADRE DE LA LOI MONTAGNE DU 9 JANVIER 1985 MODIFIE PAR LA LOI N°2016-1888 DU 28 DECEMBRE 2016.

LH-SG
SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 4.755.420€
117, PLACE DU PRARION
74 310 LES HOUCHES – FRANCE

N° SIRET : 607 020 336 00014 APE : 4939C
N° RCS ANNECY : 607 020 336
N° IDENTIFICATION A LA TVA : FR 92 607 020 336
N° ORIAS : 22006334

ASSISTANCE :
CAISSE TELECABINE DU PRARION : +33(0)450 54 42 65
INFO@SKI-LESHOUCHES.COM

PC ACCUEIL (TOUTE DEMANDE) : +33(0)450 53 22 75
INFO@COMPAGNIEDUMONTBLANC.FR

SERVICE COMMERCIAL : +33 (0)450 53 14 14
SALES@COMPAGNIEDUMONTBLANC.FR

VENTE EN LIGNE (QUESTIONS/SUGGESTIONS)
VENTE.INTERNET@COMPAGNIEDUMONTBLANC.FR

SUGGESTION – REMERCIEMENT – RECLAMATION :
[HTTP://SKI-LESHOUCHES.COM](http://SKI-LESHOUCHES.COM)
[HTTPS://SUGGESTION.MONTBLANCNATURALRESORT.COM/](https://SUGGESTION.MONTBLANCNATURALRESORT.COM/)

DONNEES PERSONNELLES (QUESTIONS/ OPPOSITION)
INFO@SKI-LESHOUCHES.COM
DPO@COMPAGNIEDUMONTBLANC.FR

ASSUREE EN RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DANS LES CONDITIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L220-1 DU CODE DU TRAVAIL AUPRES DE LA COMPAGNIE : ALLIANZ IARD POLICE N° 48290031 ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES. SA AU CAPITAL DE 991.967.200 EUROS - 542 110 291 RCS PARIS - N° TVA : FR76 542 110 291 - SIEGE SOCIAL : 1, COURS MICHELET CS30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MÉCANIQUES

LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES ; CI-APRES DESIGNEES « CGVU », S'APPLIQUENT A L'ENSEMBLE DES TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES DONNANT L'ACCES PAR LES CLIENTS AU DOMAINE SKIABLE EXPLOITE PAR L'EXPLOITANT.

SI UNE DISPOSITION DES PRESENTES CGVU VENAIT A FAIRE DEFAUT, ELLE SERAIT CONSIDEREE COMME ETANT REGIE PAR LES USAGES EN VIGUEUR DANS LE SECTEUR DES REMONTEES MECANIQUES ET POUR LES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE.

LES PRESENTES CGVU SONT VALABLES A COMPTER DU 23/10/2024 SONT ACCESSIBLES A TOUT MOMENT SUR LE SITE INTERNET DE L'EXPLOITANT ET PREVALENT SUR TOUTE AUTRE VERSION, SUR TOUTES AUTRES CONDITIONS FIGURANT DANS TOUT AUTRE DOCUMENT OU TOUT AUTRE DOCUMENT CONTRADICTOIRE

LES PRESENTES CGVU CONSTITUENT, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 441-6 DU CODE DE COMMERCE, LE SOCLE DE LA NEGOCIATION COMMERCIALE ENTRE LES PARTIES.

LE CLIENT RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE, AU MOMENT DE LA PASSATION DU CONTRAT DES PRESENTES CGVU ET LES AVOIR ACCEPTEES SANS RESERVE.

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.442-6 I 9° DU CODE DE COMMERCE, LES PRESENTES CGVU SONT SYSTEMATIQUEMENT COMMUNIQUEES A TOUT CLIENT QUI EN FAIT LA DEMANDE A L'EXPLOITANT.

1) DEFINITIONS.

- A) « **EXPLOITANT** » DESIGNER LA SOCIETE LH-SG
B) « **CLIENT** » DESIGNER L'USAGER DES REMONTEES MECANIQUES, TITULAIRE DU TITRE ACQUIS AUPRES DE L'EXPLOITANT.
C) « **DOMAINE SKIABLE** » DESIGNER LE DOMAINE SKIABLE DES HOUCHES- ST GERVAIS ACCESSIBLE AU CLIENT EN FONCTION DE LA CATEGORIE DU TITRE ACHETE, TEL QUE PREVU A L'ARTICLE 2.5 A)
D) « **REMONTEES MECANIQUES** » DESIGNER LES REMONTEES MECANIQUES A CABLE DU DOMAINE SKIABLE.
E) « **TITRE** » DESIGNER LE TITRE DE TRANSPORT VENDU AU CLIENT PAR L'EXPLOITANT, AU SEIN DES CAISSES OFFICIELLES DE L'EXPLOITANT, PERMETTANT L'ACCES, EN FONCTION DE LA CATEGORIE DU TITRE, AUX REMONTEES MECANIQUES DU DOMAINE SKIABLE, CI-APRES DESIGNER PAR « LE FORFAIT » OU « LE BILLET SIMPLE ».
F) « **FORFAIT** » DESIGNER LE TITRE DE TRANSPORT VENDU AU CLIENT PAR L'EXPLOITANT, AU SEIN DES CAISSES OFFICIELLES DE L'EXPLOITANT, PERMETTANT L'ACCES AUX REMONTEES MECANIQUES, SELON LA ZONE DE VALIDITE DU TITRE ET PENDANT TOUTE LA DUREE DE SA VALIDITE.

2) TITRES.

2.1 DEFINITION.

LES TITRES PROPOSES SONT DES FORFAITS DE SKI ET DES BILLETS SIMPLES D'EXCURSIONS DONNANT ACCES, SANS AUCUNE PRIORITE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, PENDANT LEUR DUREE DE VALIDITE ET SUIVANT LES CONDITIONS ET MODALITES PRECISEES CI-APRES, A TOUTE OU PARTIE DU DOMAINE SKIABLE EXPLOITE PAR L'EXPLOITANT.

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE CES TITRES ET LES PRIX CORRESPONDANTS SONT PRESENTES

DANS LE « **BOOK PRODUIT** » EN COURS DE VALIDITE, DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DE L'EXPLOITANT.

LES PHOTOGRAPHIES ILLUSTRANT LES PRODUITS N'ENTRENT PAS DANS LE CHAMP CONTRACTUEL. SI DES ERREURS S'Y SONT INTRODUITES, EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITE DE L'EXPLOITANT NE POURRA ETRE ENGAGEE.

2.2 BADGE MAIN LIBRE.

« ATTENTION : LE SYSTEME DE BADGE MAINS LIBRES EST MODIFIE PAR L'EXPLOITANT A PARTIR DU 27 NOVEMBRE 2011, SELON LES MODALITES SUIVANTES :

LES BADGES MAINS LIBRES NE SONT PAS CAUTIONNES ET NE PEUVENT FAIRE L'OBJET D'AUCUN REMBOURSEMENT PAR L'EXPLOITANT.

LE BADGE MAIN LIBRE EST OBLIGATOIREMENT ACHETE AUPRES DE L'EXPLOITANT PAR LE CLIENT QUI EN EST LE SEUL PROPRIETAIRE, AU PRIX DE TROIS EUROS, PAYABLE EN SUS DU PRIX DU TITRE DONT IL CONSTITUE LE SUPPORT.

LE BADGE MAIN LIBRE EST REUTILISABLE PAR LE CLIENT TANT QU'IL EST COMPATIBLE AVEC LE SYSTEME D'EMISSION ET DE CONTROLE DES TITRES DE L'EXPLOITANT. EN CAS DE CHANGEMENT OU D'ADAPTATION PAR L'EXPLOITANT DU SYSTEME D'EMISSION ET DE CONTROLE DES TITRES, LE CLIENT DEVRA ACQUERIR UN NOUVEAU BADGE MAIN LIBRE AUPRES DE L'EXPLOITANT QUI NE SERA POINT TENU DE REMBOURSER AU CLIENT LE PRIX DU BADGE MAIN LIBRE DEvenu INCOMPATIBLE.

EN CAS DE FONCTIONNEMENT DEFECTUEUX D'UN BADGE MAIN LIBRE ET DANS LE CADRE D'UNE UTILISATION NORMALE PAR LE CLIENT DUDIT BADGE MAIN LIBRE, L'EXPLOITANT POURRA DELIVRER UN NOUVEAU BADGE MAIN LIBRE EN REMPLACEMENT DE CELUI DEFECTUEUX.

TOUTEFOIS, TOUT BADGE MAIN LIBRE PLIE, PERCE, CASSE OU RENDU INUTILISABLE PAR QUELQUE MOYEN QUE CE SOIT PAR LE CLIENT NE POURRA ETRE CHANGE PAR L'EXPLOITANT.

2.3 APPLICATION « WALLET »

LE TITRE DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES ET LES BILLETS SIMPLES D'EXCURSIONS PEUVENT ÊTRE STOCKES DANS L'APPLICATION « WALLET » DU CLIENT

LE CLIENT DEVRA IMPORTER LORS DE LA FINALISATION DE LA COMMANDE SON TITRE DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES ET/OU SES BILLETS SIMPLES D'EXCURSIONS SUR SON APPLICATION WALLET.

PENDANT TOUTE LE DUREE D'UTILISATION DU TITRE DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES ET/OU DES BILLETS SMPLES D'EXCURSIONS, LE CLIENT DEVRA AFFICHER LE QR CODE DE SON TITRE.

2.4 REDUCTION TARIFAIRE.

LES TITRES PEUVENT ETRE DECLINES ENTRE BAMBINS (0-4 ANS), ADULTES (15 A 64 ANS), JEUNES (5 A 14 ANS), SENIORS (65 A 79 ANS) ET VETERANS (80 ANS ET +).

POUR TOUT ACHAT D'UN TITRE AUTRE QU'UN TITRE « ADULTE PLEIN TARIF », LE BENEFICIAIRE D'UNE REDUCTION TARIFAIRE EST SUBORDONNE A LA PRODUCTION OBLIGATOIRE AU MOMENT DE L'ACHAT PAR LE CLIENT D'UNE PIECE D'IDENTITE INDIQUANT SA DATE DE NAISSANCE POUR LES



REDUCTIONS TARIFAIRES LIEES A L'AGE OU D'UN JUSTIFICATIF APPROPRIE POUR TOUT AUTRE TYPE DE REDUCTION TARIFAIRE QUI POURRONT VOUS ETRE DEMANDEES EN CAS DE CONTROLE. AUCUNE PHOTOCOPIE DE JUSTIFICATIF NE SERA ACCEPTEE.

L'AGE DU CLIENT SERA PRIS EN COMPTE AU PREMIER JOUR DE VALIDITE DU TITRE CONCERNE. AUCUNE REDUCTION NE SERA ACCORDEE APRES L'ACHAT DU TITRE.

2.5 PORT DU TITRE ET PHOTOGRAPHIE.

LES TITULAIRES D'UN TITRE DEVRONT PORTER CE DERNIER DANS UNE DES POCHE DE LEUR VETEMENT, A L'EXCLUSION DES BONNETS, GANTS, ETC...

LE FORFAIT « SEJOUR » D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 4 JOURS NON CONSECUTIFS EN ETE ET DE 10 JOURS CONSECUTIFS EN HIVER OU EN ETE, NE SERA VALABLE QUE MUNI D'UNE PHOTOGRAPHIE RECENTE DU CLIENT, DE FACE, SANS LUNETTE DE SOLEIL, NI COUVRE-CHEF.

2.6 CATEGORIES DE TITRES.

2 GRANDES CATEGORIES DE TITRES SONT PROPOSEES A LA VENTE PAR L'EXPLOITANT :

A) LES FORFAITS :

LES FORFAITS SONT DISPONIBLES EN CINQ TYPES DE DUREE (JOURNEE, SEJOUR DE DEUX A VINGT ET UN JOUR CONSECUTIFS OU NON, SAISON ET ANNUEL, PAIEMENT A LA CONSOMMATION) ET DIVISES EN TROIS CATEGORIES DE PRODUITS :

- « FORFAIT LES HOUCHESES » : DES FORFAITS DE 4 HEURES CONSECUTIVES SUR UNE MEME JOURNEE CALENDRAIRE JUSQU'A 21 JOURS CONSECUTIFS AINSI QUE DES FORFAITS « SAISON » OU « ANNUEL ».

- « MONT BLANC UNLIMITED » : DES FORFAITS DE 1 A 21 JOURS CONSECUTIFS AINSI QUE 1 PACK DE 5 JOURNEES NON CONSECUTIVES ET DES FORFAITS « SAISON » ET « ANNUEL ».
(PRODUIT COMPAGNIE DU MONT-BLANC)

- « MONT BLANC MULTIPASS » : DES FORFAITS DE 1 A 21 JOURS CONSECUTIFS AINSI QUE DES PACKS DE JOURNEES NON CONSECUTIVES (PRODUIT COMPAGNIE DU MONT-BLANC)

B) LES BILLETS SIMPLES (ALLER SIMPLE OU ALLER-RETOUR A USAGE UNIQUE SANS SKIS)

2.6 JUSTIFICATIF DE VENTE.

TOUTE EMISSION DE TITRE DONNE LIEU A LA REMISE D'UN JUSTIFICATIF SUR LEQUEL FIGURE NOTAMMENT LA NATURE DU TITRE, SA DATE DE VALIDITE ET SON NUMERO UNIQUE. CE JUSTIFICATIF DOIT ETRE CONSERVE PRECIEUSEMENT POUR ETRE PRESENTE LORS DE TOUTE RECLAMATION.

SUR DEMANDE DU CLIENT, IL EST DELIVRE UN JUSTIFICATIF SUR LEQUEL FIGURE, POUR UNE TRANSACTION UNIQUE, LE NOMBRE DE PRODUITS ACHETES, LE PRIX TOTAL HORS TAXE DE LA TRANSACTION ET LE MONTANT DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE.

3) CHANGEMENT DE ZONE DE VALIDITE (« UPGRADE »)

POUR LES FORFAITS « SEJOUR », IL EST POSSIBLE, A TOUT MOMENT PENDANT LA DUREE DE VALIDITE DU FORFAIT, DE MONTER EN GAMME SI LE FORFAIT EXISTE DANS LA MEME DUREE DE LA GAMME SUPERIEURE. (« FORFAIT LES HOUCHESES » => « MONT-BLANC UNLIMITED »)

LE SUPPLEMENT A PAYER SERA EGAL A LA DIFFERENCE ENTRE LES FORFAITS DE MEME DUREE QUEL QUE SOIT LE MOMENT CHOISI PAR LE CLIENT POUR CHANGER DE GAMME.

EXEMPLES NON CONTRACTUELS :

FORFAIT LES HOUCHESES	6 JOURS ADULTE
205,00 €	
MONT-BLANC UNLIMITED	6 JOURS ADULTE
285,00 €	
DIFFERENCE A PAYER	
80,00 €	

IL N'EST PAS POSSIBLE POUR LE CLIENT DE DESCENDRE EN GAMME.

4) PROLONGATION

POUR LES FORFAITS « SEJOUR » DE 2 A 21 JOURS, IL EST POSSIBLE DE PROLONGER LA DUREE DE VALIDITE SI LE FORFAIT EXISTE DANS LA DUREE DE VALIDITE SUPERIEURE. LA DEMANDE DE PROLONGATION DOIT INTERVENIR AU PLUS TARD A J-1 DE LA FIN DE VALIDITE DU FORFAIT.

POUR LES FORFAITS JOURNEE, IL EST POSSIBLE DE PROLONGER LA DUREE DE VALIDITE SI LE FORFAIT EXISTE DANS LA DUREE DE VALIDITE SUPERIEURE. LA DEMANDE DE PROLONGATION DOIT INTERVENIR LE JOUR MEME DE LA VALIDITE DU FORFAIT AVANT 12H00.

LE SUPPLEMENT A PAYER SERA EGAL A LA DIFFERENCE ENTRE LES DUREES DE FORFAITS DANS LA MEME GAMME.

EXEMPLES NON CONTRACTUELS

FORFAIT LES HOUCHESES	6 JOURS
ADULTE 205,00€	
FORFAIT LES HOUCHESES	7 JOURS
ADULTE 236,50€	
DIFFERENCE A PAYER	
31,50€	

MONT-BLANC UNLIMITED	6 JOURS ADULTE
285,00€	
MONT-BLANC UNLIMITED	7 JOURS ADULTE
317,50€	
DIFFERENCE A PAYER	
32,50€	

5) MODALITES FORFAITAIRES DE DEDOMMAGEMENT EN CAS D'INTERRUPTION DU SERVICE SUR LE DOMAINE SKIABLE DES HOUCHESES

SEULS LES FORFAITS AYANT ETE ACQUIS ET REGLES DIRECTEMENT AUPRES DE L'EXPLOITANT PAR LE CLIENT PEUVENT DONNER LIEU A UN DEDOMMAGEMENT.

5-1) INTEMPERIES (EXEMPLES : VENT, GRELE, VERGLAS ETC..)

EN CAS D'ARRET COMPLET ET CONSECUTIF DE PLUS DE 90% DES REMONTEES MECANQUES (AUXQUELLES LE TITRE DONNE ACCES) SUR UNE DUREE SUPERIEURE A UNE DEMI-JOURNEE, LE CLIENT TITULAIRE D'UN FORFAIT SEJOUR (A L'EXCEPTION DES FORFAITS « SAISON » OU « ANNUEL ») POURRA, A SON CHOIX, BENEFICIER SUR REMISE DE PIECES JUSTIFICATIVES (REÇU REMIS LORS DE L'ACHAT ET DEMANDE DE REMBOURSEMENT DUMENT REMPLIE):

- SOIT D'UNE PROLONGATION EN JOURNEE(S), ACCORDEE A LA FIN DE VALIDITE DU TITRE.
- SOIT D'UN AVOIR EN JOURNEE(S) ACCORDE SUR DEMANDE ECRITE A L'EXPLOITANT
- SOIT D'UN REMBOURSEMENT DIFFERE, SUR PIECES JUSTIFICATIVES PRODUITES, DANS LES DEUX MOIS ; LE REMBOURSEMENT DEVANT INTERVENIR DANS UN DELAIS DE QUATRE MOIS SUIVANT LA

RECEPTION DESDITES PIECES.

CE DERNIER, CALCULE EN FIN DE VALIDITE DU TITRE, SERA EGAL A LA DIFFERENCE ENTRE LE PRIX PAYE PAR LE CLIENT ET LES JOURNEES REELLEMENT UTILISEES PAR LE CLIENT.

LE CALCUL DU POURCENTAGE DES REMONTEES MECANQUES OUVERTES ET FERMEES SE FAIT AUTOMATIQUEMENT SELON LE FICHER « REMONTEES OUVERTES ». CE FICHER EST TENU QUOTIDIENNEMENT A LA DISPOSITION DES CLIENTS AU PC ACCUEIL DE L'EXPLOITANT.

LE CLIENT NE SAURAIT PRETENDRE A UNE QUELCONQUE SOMME OU PRESTATION EXCEDANT CETTE INDEMNISATION FORFAITAIRE.

5-2) FERMETURE POUR RAISON SANITAIRE SUR DECISION DES POUVOIRS PUBLICS, COUPURES D'ELECTRICITE ETC... :

EN CAS DE FERMETURE TOTALE DU DOMAINE SKIABLE POUR RAISON SANITAIRE SUR DECISION DES POUVOIRS PUBLICS, COUPURES D'ELECTRICITE (2 JOURS ET PLUS DE FERMETURE SUR UNE SEMAINE DU SAMEDI AU VENDREDI)

A- FORFAITS JOURNEE OU SEJOUR :

FORFAITS LES HOUCHESES, MONT BLANC UNLIMITED « 4H A 21 JOURS CONSECUTIFS » :

1 : NOUS VOUS REMBOURSONS LES JOURNEES NON UTILISEES DE VOTRE FORFAIT DE 4H A 21 JOURS CONSECUTIFS.* (CALCUL BASE SUR LA DATE ANNONCEE ET OFFICIELLE DE FERMETURE DE NOS REMONTEES MECANQUES). OU

2 : VOUS POUVEZ MODIFIER « SANS FRAIS » LES DATES DE VALIDITE DE VOTRE FORFAIT LES HOUCHESES, 4H A 21 JOURS CONSECUTIFS POUR DES DATES ULTERIEURES, SUR SIMPLE DEMANDE. LA DEMANDE DE MODIFICATION DOIT ETRE EFFECTUEE AU MOINS 2 JOURS AVANT LA DATE DE DEBUT DE VALIDITE DU FORFAIT

B- FORFAITS SAISON & ANNEE

FORFAITS LES HOUCHESES « SAISON », « ANNEE », LA FERMETURE TOTALE DES DOMAINES SKIABLES POUR RAISON SANITAIRE SUR DECISION DES POUVOIRS PUBLICS, COUPURES D'ELECTRICITE DONNE DROIT A UN DEDOMMAGEMENT DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

1 : EN CAS DE FERMETURE TOTALE DU DOMAINE SKIABLE SUR LA TOTALITE DE LA SAISON D'HIVER, LES FORFAITS « SAISON », SERONT INTEGRALEMENT REMBOURSES.

2 : LA SA LHSO GARANTIT 75 JOURS D'OUVERTURE DES REMONTEES MECANQUES « SKI » PENDANT LA PERIODE 01/12 – 15/04 ET 75 JOURS D'OUVERTURE DES REMONTEES EN FONCTIONNEMENT ESTIVALE PENDANT LA PERIODE 01/06 – 30/09

EXEMPLES ET MODES DE CALCUL :

FORFAITS « SAISON » « HIVER »

EST CONSIDEREE COMME « JOURNEE D'OUVERTURE », CHAQUE JOURNEE CALENDRAIRE PENDANT LAQUELLE PLUS DE 10% DES REMONTEES MECANQUES COMPRISES DANS LA ZONE DE VALIDITE « LES HOUCHESES » SONT EN FONCTIONNEMENT PLUS DE 4H.

(CF. POINT 5 DE NOS CGV : MODALITES FORFAITAIRES DE DEDOMMAGEMENT EN CAS D'INTERRUPTION DU SERVICE).

GARANTI DE FONCTIONNEMENT « HIVER » : 75

JOURS ENTRE LE 1ER DECEMBRE & LE 15 AVRIL. EXEMPLE TITRE VALABLE SUR LA SAISON HIVER : OUVERTURE DE L'ENSEMBLE DES REMONTEES SKI AU 19 DECEMBRE = 12 JOURS EN DECEMBRE, 31 EN JANVIER, 28 EN FEVRIER, 4 JOURS EN MARS = 75 JOURS CALENDRAIRES MOINS 5 JOURS DE GRANDE INTEMPERIE POUR UN TOTAL DE 70 JOURS PAR RAPPORT AU CONTRAT DE 75 JOURS SOIT 5 JOURS NON HONORES / 75 JOURS DE CONTRAT = 6,66 % DE



DEDOMMAGEMENT (VIREMENT BANCAIRE) OU DISPOSITIF PREFERENTIEL POUR LE RENOUELEMENT DES FORFAITS L'AUTOMNE SUIVANT.

CE DEDOMMAGEMENT S'APPLIQUE A TOUS TITRES HORS TARIFS SPECIAUX DONT LE PRIX DE VENTE EST INFERIEUR AU FORFAIT « JEUNE » EN PERIODE « PREVENTE » SOIT 326,00 € EXEMPLE POUR L'EXERCICE 2021-22.

FORFAITS « ANNUEL »

EST CONSIDEREE COMME « JOURNEE D'OUVERTURE », CHAQUE JOURNEE CALENDRAIRE PENDANT LAQUELLE PLUS DE 10% DES REMONTEES MECANQUES COMPRISES DANS LA ZONE DE VALIDITE « LES HOUCHES » SONT EN FONCTIONNEMENT PLUS DE 4H PENDANT LA PERIODE 1ER DECEMBRE AU 15 AVRIL & CHAQUE JOURNEE CALENDRAIRE PENDANT LAQUELLE PLUS DE 25% DES REMONTEES MECANQUES COMPRISES DANS LA ZONE DE VALIDITE « LES HOUCHES » SONT EN FONCTIONNEMENT PLUS DE 4H PENDANT LA PERIODE 1ER JUIN AU 30 SEPTEMBRE.

(CF. POINT 5 DE NOS CGV : MODALITES FORFAITAIRES DE DEDOMMAGEMENT EN CAS D'INTERRUPTION DU SERVICE).

GARANTI DE FONCTIONNEMENT « ANNUEL » : 150 JOURS DONT 75 ENTRE LE 1ER DECEMBRE ET LE 15 AVRIL ET 75 ENTRE LE 1ER JUIN & LE 30 SEPTEMBRE. EXEMPLE TITRE VALABLE SUR L'ANNEE :

OUVERTURE HIVER :

OUVERTURE DE L'ENSEMBLE DES REMONTEES SKI A COMPTER DU 1ER JANVIER = 31 JOURS EN JANVIER, 29 EN FEVRIER, 10 JOURS EN MARS = 70 JOURS CALENDRAIRES MOINS 5 JOURS DE GRANDE INTEMPERIE POUR UN TOTAL DE 65 JOURS PAR RAPPORT AU CONTRAT DE 75 JOURS SOIT 10 JOURS NON HONORES EN HIVER.

OUVERTURE ETE :

15 JOURS EN JUIN, 31 JOURS EN JUILLET, 31 JOURS EN AOUT, 15 JOURS EN SEPTEMBRE, 10 JOURS EN OCTOBRE POUR UN TOTAL DE 102 JOURS.

LE CONTRAT N'A PAS ETE HONORE UNIQUEMENT SUR LA PARTIE « HIVER » POUR 10 J / 75 J SOIT 13,33% DE DEDOMMAGEMENT (VIREMENT BANCAIRE) OU DISPOSITIF PREFERENTIEL POUR LE RENOUELEMENT DES FORFAITS L'AUTOMNE SUIVANT.

CE DEDOMMAGEMENT S'APPLIQUE A TOUS TITRES HORS TARIFS SPECIAUX DONT LE PRIX DE VENTE EST INFERIEUR AU FORFAIT « JEUNE » EN PERIODE « PREVENTE » SOIT 387,00 € EXEMPLE POUR L'EXERCICE 2021-22.

6) ALEAS METEOROLOGIQUES.

L'EXPLOITANT NE PEUT ETRE TENU POUR RESPONSABLE DES CONDITIONS METEOROLOGIQUES RENCONTREES LORS DE L'UTILISATION DU TITRE. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE CHAQUE CLIENT DE SE RENSEIGNER SUR LES CONDITIONS CLIMATIQUES ET DE VISIBILITE PAR TOUS LES MOYENS A SA DISPOSITION (CONSEILLERS POINT DE VENTE, HOTESSES STANDARDISTES, SITE INTERNET AVEC WEBCAMS SUR LE SITE AVEC INFORMATIONS EN TEMPS REEL).

LES CONDITIONS METEOROLOGIQUES PEUVENT CHANGER TRES RAPIDEMENT EN HAUTE MONTAGNE.

7) PERTE, VOL, OUBLI OU DETERIORATION D'UN TITRE.

TOUT FORFAIT PERDU, VOLE, DETERIORE ET/OU OUBLIE NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE REMBOURSES.

LES BILLETS ET LES FORFAIT « JOURNEE, SEJOUR, SAISON OU ANNEE » RETROUVES SONT RECUEILLIS PAR LA CAISSE CENTRALE DE L'EXPLOITANT.

LES BILLETS ET LES FORFAIT « JOURNEE, SEJOUR, SAISON OU ANNEE » PERDUS, VOLES, OUBLIES OU DETERIORES PEUVENT ETRE REMPLACES SELON LES MODALITES ET CONDITIONS SUIVANTES :

LE N° UNIQUE DU FORFAIT DOIT ETRE CONNU DU CLIENT AFIN D'INTERDIRE SON USAGE PAR UN TIERS ET AINSI PERMETTRE L'EDITION D'UN FORFAIT DE REMPLACEMENT. CE NUMERO FIGURE SUR LE JUSTIFICATIF DE VENTE REMIS LORS DE L'ACHAT.

IL EST FORTEMENT CONSEILLE AU CLIENT DE DEMANDER CE JUSTIFICATIF DE VENTE AU MOMENT DE LA TRANSACTION ET DE LE CONSERVER AFIN DE JUSTIFIER A TOUT MOMENT DE SON ACHAT.

LE CLIENT REMPLIT LA FICHE DE DECLARATION DE PERTE QU'IL DEPOSE A LA CAISSE DE SON CHOIX. SI LE N° UNIQUE EST CONNU COMME CI-DESSUS, UN FORFAIT DIT « FORFAIT NOUVEAU » EST EDITE. CE FORFAIT EST EN TOUT POINT IDENTIQUE AU PREMIER FORFAIT ACHETE EN CE QUI CONCERNE SA VALIDITE.

LE FORFAIT PERDU, VOLE, DETERIORE SERA BLOQUE DANS NOTRE SYSTEME DE CONTROLE.

LE CLIENT PEUT CHOISIR ENTRE DEUX MODALITES DE REMPLACEMENT :

I) LE FORFAIT PERDU EST INTERDIT D'UTILISATION PAR UN TIERS PAR LE CONSEILLER POINT DE VENTE QUI EMET LE « FORFAIT NOUVEAU ». LE « FORFAIT NOUVEAU » EST REMIS AU PLUS TOT AU CLIENT A PARTIR DE 17H LE JOUR DE LA DECLARATION (JOURNEE DE CARENCE).

II) LE FORFAIT NOUVEAU EST REMIS GRATUITEMENT LA 1ERE FOIS & IMMEDIATEMENT. POUR UNE SECONDE PERTE (ET LES SUIVANTES), LE FORFAIT NOUVEAU EST REMIS IMMEDIATEMENT SUR PAIEMENT D'UN MONTANT FORFAITAIRE DE 25,00 € A CHAQUE FOIS (VINGT-CINQ EUROS) CORRESPONDANT AUX FRAIS DE DOSSIER.

DANS TOUTS LES CAS, L'ACHAT D'UN NOUVEAU BADGE MAINS LIBRES RESTANT A LA CHARGE DU CLIENT.

8) REMBOURSEMENT TOTAL OU PARTIEL EN CAS D'ACCIDENT, BLESSURE OU MALADIE OU DECES FORFAIT « SEJOUR », « SAISON », « ANNEE », OU « BILLETTERIE »

TOUT TITRE QUI N'AURAIT PAS ETE UTILISE OU UTILISE PARTIELLEMENT, NE SERA NI REMBOURSE NI ECHANGE, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE : MALADIE, ACCIDENT, DECES OU TOUTE AUTRE CAUSE PERSONNELLE AU CLIENT, ET CE QUELLE QUE SOIT LA DUREE DE VALIDITE DUDIT TITRE.

IL EST POSSIBLE DE COUVRIR CE TYPE DE RISQUE PAR DES ASSURANCES SPECIFIQUES. TOUS RENSEIGNEMENTS A CET EFFET SONT A DEMANDER AUX POINTS DE VENTE DE L'EXPLOITANT. (EXEMPLE E-GLOO PROTECT EN HIVER)

9) MODIFICATION D'UN ACHAT (HORS ACHAT INTERNET – SE REFERER PLUS BAS)

LA DEMANDE DE MODIFICATION DE COMMANDE DOIT ETRE FORMULEE DIRECTEMENT SUR PLACE, A LA CAISSE CENTRALE DU PRARION, 117 PLACE DU PRARION – 74 310 LES HOUCHES OU AUX CAISSES DE LA COMPAGNIE DU MONT BLANC 35 PLACE DE LA MER DE GLACE 74 400 CHAMONIX AU PLUS TARD LE PREMIER JOUR D'UTILISATION, ET AVANT TOUTE UTILISATION DUDIT FORFAIT.

10) ANNULATION D'UNE COMMANDE

FORFAIT « JOURNEE » « SEJOUR » OU « BILLETTERIE » TOUT TITRE QUI N'AURAIT PAS ETE UTILISE OU UTILISE PARTIELLEMENT, NE SERA NI REMBOURSE NI ECHANGE, QU'ELLE QU'EN SOIT LA CAUSE : MALADIE, ACCIDENT, DECES OU TOUTE AUTRE CAUSE PERSONNELLE AU CLIENT, ET CE QUELLE QUE SOIT LA

DUREE DE VALIDITE DUDIT TITRE.

IL EST POSSIBLE DE COUVRIR CE RISQUE PAR DES ASSURANCES SPECIFIQUES. TOUS RENSEIGNEMENTS A CET EFFET SONT A DEMANDER AUX POINTS DE VENTE DE L'EXPLOITANT. (EXEMPLE E-GLOO PROTECT EN HIVER).

« SAISON » OU « ANNEE »

DANS LE CAS D'UNE ANNULATION MOTIVEE DE COMMANDE D'UN TITRE SAISON-ANNEE NON UTILISEE CELLE-CI DOIT INTERVENIR AU PLUS TARD LE 15 JANVIER.

LE CLIENT DOIT :

ATTENTION DES JUSTIFICATIFS SERONT A POURVOIR. SI ACHAT D'UN TITRE SAISON-ANNEE AYANT BENEFICIE D'UN TARIF FAMILLE LE REMBOURSEMENT DE LA DIFFERENCE SERA EFFECTUE A PARTIR DU TARIF INDIVIDUEL.

UN MONTANT FORFAITAIRE DE 100€ (CENT EUROS) SERA RETENU SUR LE MONTANT REMBOURSE.

LE CLIENT DOIT :

-DEMANDER L'ETUDE D'UN REMBOURSEMENT AUPRES DE LA TELECABINE DU PRARION, SA LHSG , 117, PLACE DU PRARION, 74 310 LES HOUCHES OU DU SERVICE RECLAMATION DE LA COMPAGNIE DU MONT BLANC – 35, PLACE DE LA MER DE GLACE – 74400 CHAMONIX, VIA LE FORMULAIRE ONLINE DISPONIBLE DEPUIS LE SITE INTERNET DE LA COMPAGNIE DU MONT-BLANC OU A L'ADRESSE SUIVANTE

[HTTP : // SKI-LESHOUCHES.COM](http://ski-leshouches.com)

[HTTPS://SUGGESTION.MONTBLANCNATURALRESORT.COM/](https://suggestion.montblancnaturalresort.com/)

SOUS RESERVE DE L'ACCORD DE L'EXPLOITANT LE REMBOURSEMENT SERA EFFECTUE PAR VIREMENT BANCAIRE UNIQUEMENT.

SI LE FORFAIT « SAISON », « ANNEE » EST UTILISE : TOUT TITRE QUI AURAIT ETE UTILISE PARTIELLEMENT, NE SERA NI REMBOURSE NI ECHANGE, QU'ELLE QU'EN SOIT LA CAUSE : MALADIE, ACCIDENT, DECES OU TOUTE AUTRE CAUSE PERSONNELLE AU CLIENT, ET CE QUELLE QUE SOIT LA DUREE DE VALIDITE DUDIT TITRE.

IL EST POSSIBLE DE COUVRIR CE RISQUE PAR DES ASSURANCES SPECIFIQUES. LA SOCIETE LH-SG PEUT SUR DEMANDE, FOURNIR UNE ATTESTATION DES CONSOMMATIONS.

LE CLIENT DOIT :

-ADRESSER SA DEMANDE AUPRES DE LA TELECABINE DU PRARION, SA LHSG , 117, PLACE DU PRARION, 74 310 LES HOUCHES OU DU SERVICE RECLAMATION DE LA COMPAGNIE DU MONT BLANC – 35, PLACE DE LA MER DE GLACE – 74400 CHAMONIX, VIA LE FORMULAIRE ONLINE DISPONIBLE DEPUIS LES SITES INTERNET

[HTTP : // SKI-LESHOUCHES.COM](http://ski-leshouches.com)

[HTTPS://SUGGESTION.MONTBLANCNATURALRESORT.COM/](https://suggestion.montblancnaturalresort.com/)

11) RECLAMATION POUR VETEMENT TACHE

DANS LE CAS D'UNE RECLAMATION PAR LE CLIENT POUR VETEMENT TACHE, CELLE-CI DOIT ETRE EFFECTUEE LE JOUR MEME A LA CAISSE CENTRALE DU PRARION. UNE COPIE DU TITRE DE TRANSPORT DEVRA ETRE JOINT A LA RECLAMATION AVEC LA FACTURE D'ACHAT ET LE TICKET DE CAISSE. FAUTE DE PRODUCTION DESDITS JUSTIFICATIFS ET DE CONSTATATION DU VETEMENT TACHE LE JOUR MEME PAR UN CHEF DE SECTEUR OU UN CHEF D'EXPLOITATION, LA RECLAMATION DU CLIENT SERA IRRECEVABLE.

LE CLIENT DOIT :

-DEMANDER UN DEDOMMAGEMENT AUPRES DE LA



CAISSE CENTRALE DU PRARION VIA LA FORMULAIRE «RECLAMATION CLIENT / VETEMENT TACHE ». L'EXPLOITANT GARDERA TOUTE LIBERTE DE FIXER LES MODALITES DE LA PRISE EN CHARGE SELON UN « PROCESS DE DECOTE » DU VETEMENT TACHE EN FONCTION DE SON ANCIENNETE DONT LES MODALITES SONT DISPONIBLES SUR SIMPLE DEMANDE DU CLIENT AUPRES DE L'EXPLOITANT.

12) UTILISATION DES TITRES.

12-1) IL EST DE LA RESPONSABILITE DE CHAQUE CLIENT DE SE RENSEIGNER SUR LA CATEGORIE DU TITRE LA PLUS ADAPTEE A SES BESOINS.

LE TITRE NE PEUT FAIRE L'OBJET D'UN PRET A TITRE GRATUIT OU ONEREUX.

TOUT TITRE PARTIELLEMENT UTILISE NE PEUT ETRE NI REMBOURSE, NI ECHANGE, NI REMPLACE.

12-2) LE BILLET SIMPLE (SANS SKIS) EST STRICTEMENT PERSONNEL, NON CESSIBLE ET INTRANSMISSIBLE PENDANT TOUTE SA DUREE DE VALIDITE.

LE FORFAIT EST STRICTEMENT PERSONNEL, NON CESSIBLE ET INTRANSMISSIBLE PENDANT TOUTE SA DUREE DE VALIDITE (SAUF LE FORFAIT CORRESPONDANT A LA DUREE LA PLUS COURTE DE LA GRILLE TARIFAIRE ET DE LA MEME CATEGORIE DE PERSONNE).

12-3) EN SA QUALITE D'USAGER DES REMONTEES MECANIQUES, LE CLIENT DOIT ETRE PORTEUR DE SON TITRE, EN COURS DE VALIDITE, DURANT TOUTE LA DUREE DE CHAQUE TRAJET EFFECTUE, DE L'AIRE DE DEPART A L'AIRE D'ARRIVEE, AFIN DE POUVOIR ETRE PRESENTE A TOUT AGENT DE L'EXPLOITANT QUI EST EN DROIT DE LE LUI DEMANDER.

TOUTE PERSONNE UTILISANT UNE REMONTEE MECANIQUE DONNANT L'ACCES AU DOMAINE SKIABLE EXPLOITE PAR L'EXPLOITANT, SANS TITRE OU MUNI D'UN TITRE NON-CONFORME, SERA PASSIBLE DES POURSUITES ET INDEMNITES CI-DESSOUS. IL EN SERA DE MEME EN CAS DE NON-RESPECT PAR LA PERSONNE TITULAIRE DU TITRE DES REGLEMENTS DE POLICE AFFICHES AU DEPART DES REMONTEES MECANIQUES.

L'ABSENCE DE TITRE OU L'USAGE NON-CONFORME OU DETOURNE D'UN TITRE, CONSTATE PAR UN AGENT ASSERMENTE DE L'EXPLOITANT, EST PASSIBLE DU VERSEMENT D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE EGALE A CINQ FOIS LA VALEUR DU FORFAIT JOURNALIER SUR LE DOMAINE SKIABLE, POUVANT ALLER JUSQU'A 330€ ET LE CAS ECHEANT DE LA SOMME DUE AU TITRE DU TRANSPORT (ARTICLE 529-4 DU CODE DE PROCEDURE PENALE) AUGMENTEE DES FRAIS DE DOSSIER DONT LE MONTANT EST FIXE A 50,00 €.

LA FALSIFICATION D'UN TITRE OU L'UTILISATION D'UN TITRE FALSIFIE EST PASSIBLE DE POURSUITES PENALES AINSI QUE DU PAIEMENT DE DOMMAGES ET INTERETS.

DANS TOUTS LES CAS PRECITES, L'EXPLOITANT POURRA PROCEDER A LA DESACTIVATION DU TITRE ET LE TITRE DU CONTREVENANT POURRA ETRE RETIRE PAR LE CONTROLEUR ASSERMENTE AUX FINS :

- DE RAPPORTER LA PREUVE D'UNE CONTRAVENTION (ABSENCE DE TITRE) OU D'UN DELIT (FAUX, ESCROQUERIE...) A FOURNIR A L'APPUI D'UNE PLAINTA AUPRES DE LA GENDARMERIE.
- DE RESTITUER LE TITRE AUPRES DE SON VERITABLE PROPRIETAIRE.

12-4) L'EXPLOITANT SE RESERVE LE DROIT DE REFUSER LA VENTE OU L'USAGE D'UN TITRE DE TRANSPORT A TOUT CLIENT SI LE COMPORTEMENT DE CE DERNIER

(ETAT D'EBRIETE, COMPORTEMENT VIOLENT ETC...) PRESENTE UN DANGER POUR LUI-MEME, POUR LES AUTRES USAGERS DES REMONTEES MECANIQUES ET POUR LE PERSONNEL DE L'EXPLOITANT ET/OU POUR LES EQUIPEMENTS DE L'EXPLOITANT.

13) DISPOSITIONS PARTICULIERES :

13-1) RESPECT DES MESURES ET REGLES SANITAIRES

L'EXPLOITANT A MIS ET MET EN PLACE DES DISPOSITIONS PARTICULIERES REpondANT AUX PRESCRIPTIONS SANITAIRES REGLEMENTAIRES ET COMMUNIQUE SUR LES MESURES D'HYGIENE CORRESPONDANTES.

LE CLIENT EST TENU DE RESPECTER STRICTEMENT CES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES ET ,LES MESURES SANITAIRES D'HYGIENE ET DE

DISTANCIATION SOCIALE DITES « BARRIERES » SUSCEPTIBLES D'EVOLUER SELON LA SITUATION SANITAIRE, DES LORS QU'ELLES SONT EN VIGUEUR (PASSE VACCINAL, GESTES BARRIERES).

A CE TITRE, LE CLIENT S'OBLIGE NOTAMMENT A RESPECTER LES CONSIGNES TANT ECRITES QUE VERBALES (ET LES PICTOGRAMMES LES COMPLETANT LE CAS ECHEANT) QUI LUI SERONT TRANSMISES ET DISPENSEES PAR L'EXPLOITANT ET PAR SON PERSONNEL, EN AMONT COMME AU COURS DE SA PRESENCE SUR LE SITE ET DE L'ACCOMPLISSEMENT DE LA PRESTATION, SOUS PEINE DE SE VOIR REFUSER L'ACCES AUX REMONTEES MECANIQUES.

AFIN DE LIMITER AU MAXIMUM LES CONTACTS, LE CLIENT DOIT PRIVILEGIER LA VENTE EN LIGNE ET LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE (DE PREFERENCE SANS CONTACT)

DEPUIS LE 1ER AOUT 2022, LE PASS SANITAIRE ET LE PORT DU MASQUE NE SONT PLUS OBLIGATOIRES EN FRANCE DANS LES TRANSPORTS.

TOUTEFOIS, LE PORT DU MASQUE RESTE RECOMMANDE. LES CLIENTS OU GROUPES DE CLIENTS VOYAGEANT ENSEMBLE VEILLENT A LAISSER LA PLUS GRANDE DISTANCE POSSIBLE ENTRE EUX ET A RESPECTER EN TOUT LIEU ET EN TOUTES CIRCONSTANCES LES GESTES BARRIERES (NE PAS SE SERRER LA MAIN, TOUSSER DANS SON COUDE, SE LAVER LES MAINS FREQUEMMENT, NE PAS SE TOUCHER LE VISAGE, SE MOUCHER AVEC UN

MOUCHOIR A USAGE UNIQUE ET LE JETER, RESPECTER LA DISTANCIATION PHYSIQUE D'UN (1) METRE MINIMUM AVEC LES AUTRES, ETC.) L'EXPLOITANT PERMET L'ACCES AU CLIENT A DU GEL HYDROALCOOLIQUE OU A EAU + SAVON.

L'EXPLOITANT DECONSEILLE FORTEMENT A TOUT CLIENT AYANT DES SYMPTOMES D'INFECTION AU COVID-19 (TOUX, FIEVRE ETC.) D'UTILISER LES REMONTEES MECANIQUES AINSI QUE LES TRAINS A CREMAILLIERE ET DE SE RENDRE SUR LES SITES D'EXCURSION

13-2) MESURES DE RESTRICTION ENERGETIQUES :

DANS LE CONTEXTE DE CRISE ENERGETIQUE, LES AUTORITES SONT SUSCEPTIBLES D'IMPOSER DES MESURES DE RESTRICTION ENERGETIQUE POUVANT IMPACTER L'OFFRE DE TRANSPORT PAR REMONTEES MECANIQUES ET LA PRESTATION DU DOMAINE SKIABLE ET DES DOMAINES SKIABLES PARTENAIRES. LE CAS ECHEANT, L'EXPLOITANT S'ENGAGE A INFORMER SA CLIENTELE DANS LES MEILLEURS DELAIS APRES INFORMATION PAR LES FOURNISSEURS D'ENERGIE DES IMPACTS PREVISIONNELS SUR LES REMONTEES MECANIQUES, ET SUR LE DOMAINE SKIABLE. DANS UNE TELLE EVENTUALITE, LES DISPOSITIONS PREVUES A L'ARTICLE 5) "MODALITES FORFAITAIRES DE DEDOMMAGEMENT EN CAS D'INTERRUPTION DU SERVICE" S'APPLIQUERONT.

14) LIVRAISON.

SAUF ACCORD PREALABLE SOUS FORME DE CONTRAT NEGOCIE ENTRE LE SERVICE COMMERCIAL OU LE SERVICE MARKETING DE L'EXPLOITANT (TEL. +33 (0)4-50-53-14-14) ET SIGNE ENTRE LES DEUX PARTIES, LES TITRES COMMANDES SONT REMIS AUX CLIENTS SUR LE CHAMP.

LES RETARDS DE LIVRAISON EVENTUELS NE DONNENT PAS LE DROIT A L'ACHETEUR DE RECLAMER DES DOMMAGES ET INTERETS.

TOUTES LES COMMANDES PASSES A L'EXPLOITANT SONT DESTINEES A L'USAGE PERSONNEL DES CLIENTS QUI S'INTERDISENT TOUTE REVENTE PARTIELLE OU TOTALE DESDITS TITRES.

15) PRIX.

LE PRIX EST EXPRIME EN EUROS.

LE PRIX INDIQUE DANS LA CONFIRMATION DE COMMANDE EST LE PRIX DEFINITIF, EXPRIME TOUTES TAXES COMPRISES ET INCLUANT LA TVA EN VIGUEUR EN FRANCE AU JOUR DE LA VENTE DU FORFAIT.

CE PRIX COMPREND LE PRIX DES PRODUITS, LES FRAIS DE MANUTENTION, D'EMBALLAGE ET DE CONSERVATION DES PRODUITS, LES FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN SERVICE.

16) PAIEMENT.

LE PRIX FACTURE AU CLIENT EST LE PRIX INDIQUE SUR LA CONFIRMATION DE COMMANDE ADRESSEE PAR L'EXPLOITANT.

SAUF ACCORD PREALABLE SOUS FORME DE CONTRAT NEGOCIE ENTRE LE SERVICE COMMERCIAL OU LE SERVICE MARKETING DE L'EXPLOITANT (TEL. +33 (0)4-50-53-14-14) ET SIGNE ENTRE LES DEUX PARTIES, LE PRIX DES PRODUITS EST PAYABLE AU COMPTANT LE JOUR DE LA COMMANDE EFFECTIVE EN ESPECES, PAR CHEQUE TIRE SUR UN COMPTE BANCAIRE OUVERT EN FRANCE ET LIBELLE A L'ORDRE DE L'EXPLOITANT, PAR CARTE DE CREDIT (VISA/MASTERCARD, L'AMEX N'EST PAS ACCEPTEE) OU PAR CHEQUES VACANCES (EN CAISSES UNIQUEMENT)

17) ASSURANCE

POUR LES FORFAITS « JOURNEE » ET « SEJOUR », LE CLIENT PEUT CHOISIR EN OPTION SUR SON FORFAIT LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE JOURNALIERE « E-GLOO PROTECT », SOUMISE AUX CONDITIONS DE LA SOCIETE « E-GLOO PROTECT » ACCESSIBLES PAR CE LIEN WWW.E-GLOO.EU

POUR LES FORFAITS SAISON-ANNEE, LE CLIENT PEUT CHOISIR EN OPTION LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE ANNUELLE, SOUMISE AUX CONDITIONS DE LA SOCIETE « GRITCHEN ASSURANCES » ACCESSIBLES PAR CE LIEN [HTTP://WWW.ASSURENSPORT.COM/](http://WWW.ASSURENSPORT.COM/)

18) RESPECT DES REGLES DE SECURITE.

L'USAGER DU DOMAINE SKIABLE EST TENU DE RESPECTER LES REGLES DE SECURITE RELATIVES AU TRANSPORT PAR REMONTEES MECANIQUES, NOTAMMENT LES REGLEMENTS DE POLICES AFFICHEES AU DEPART DES REMONTEES MECANIQUES, LES PICTOGRAMMES LES COMPLETANT AINSI QUE TOUTES LES CONSIGNES DU PERSONNEL DE L'EXPLOITANT, SOUS PEINE DE SANCTIONS.

SUR LES PISTES DE SKI, L'USAGER DU DOMAINE SKIABLE DOIT RESPECTER L'ARRETE MUNICIPAL RELATIF A LA SECURITE SUR LES PISTES DE SKI. IL LUI EST EGALEMENT RECOMMANDE DE TENIR COMPTE DES DIX REGLES DE CONDUITE DES USAGERS DES PISTES EDITEES PAR LA FEDERATION INTERNATIONALE DE SKI (FIS)



LE SKI HORS PISTE EST PRATIQUE PAR L'USAGER A SES RISQUES ET PERILS.

19) PROPRIETE INTELLECTUELLE.

LES MARQUES, DESSINS ET GRAPHISMES PORTES SUR LES TITRES, AFFICHES OU TARIFS SONT DEPOSES ET LEUR REPRODUCTION EST STRICTEMENT INTERDITE.

20) INFORMATION PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

LE CLIENT RECONNAIT AVOIR EU COMMUNICATION, PREALABLEMENT A LA CONCLUSION DU CONTRAT, D'UNE MANIERE CLAIRE ET COMPREHENSIBLE, DES PRESENTES CGVU ET DE TOUTES LES INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS VISES A L'ARTICLE L 111-1 DU CODE DE LA CONSOMMATION.

LE CLIENT RENONCE, NOTAMMENT, A SE PREVALOIR DE TOUT DOCUMENT CONTRADICTOIRE, QUI SERAIT INOPPOSABLE A L'EXPLOITANT.

21) INFORMATION CO2 DES PRESTATIONS DE TRANSPORT

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 1432-3 DU CODE DES TRANSPORTS, L'EXPLOITANT COMMUNIQUE CI-APRES L'INFORMATION CO2 RELATIVE AUX PRESTATIONS DE TRANSPORT PAR REMONTEES MECANIQUES :

-LE CO2 TRANSPORT POUR UN FORFAIT JOURNEE EST DE 140G, EQUIVALENT A UN PARCOURS VOITURE DE 1.3KM

-LE CO2 TRANSPORT POUR UN FORFAIT PIETON EST DE 112G, EQUIVALENT A UN PARCOURS EN VOITURE DE 1 KM

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, IL CONVIENT D'ADRESSER SA DEMANDE EN ECRIVANT A INFO@COMPAGNIEDUMONTBLANC.FR

22) INFORMATION CO2 DES PRESTATIONS DE TRANSPORT.

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 1431-3 DU CODE DES TRANSPORTS, L'EXPLOITANT COMMUNIQUE CI-APRES L'INFORMATION CO2 RELATIVE AUX PRESTATIONS DE TRANSPORT PAR REMONTEES MECANIQUES :

LE CO2 TRANSPORT POUR UN FORFAIT JOURNEE EST DE 140 G, EQUIVALENT A UN PARCOURS EN VOITURE DE 1.3 KM.

LE CO2 TRANSPORT POUR UN FORFAIT PIETON EST DE 112 G, EQUIVALENT A UN PARCOURS EN VOITURE DE 1 KM.

POUR UN VEHICULE MOYEN, L'EMISSION DE CO2 EST DE 110G/KM

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, IL CONVIENT D'ADRESSER SA DEMANDE EN ECRIVANT A L'ADRESSE SUIVANTE:
INFO@COMPAGNIEDUMONTBLANC.FR

23) PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES.

LE GROUPE COMPAGNIE DU MONT BLANC EST AMENE A TRAITER DES DONNEES VOUS CONCERNANT, NOTAMMENT VOS COORDONNEES DE CONTACT. LES DONNEES SONT ENREGISTREES A DES FINS DE GESTION DE LA RELATION CLIENT DANS LE CADRE D'UNE RELATION CONTRACTUELLE, ET, LE CAS ECHEANT ET AVEC VOTRE CONSENTEMENT, DANS LE CADRE D'OPERATIONS DE PROSPECTION. LES DONNEES TRAITES DANS LE CADRE D'OPERATIONS DE PROSPECTION AVEC VOTRE ACCORD NE POURRONT ETRE CONSERVEES PLUS DE 3 ANS APRES LE DERNIER CONTACT EMANANT DE VOTRE PART OU DANS LE CADRE DE VOTRE OPPOSITION. DANS LE CADRE DE LA GESTION D'UNE PRESTATION, LES DONNEES SONT ARCHIVEES PENDANT 5 ANS A L'ISSUE DE CELLE-CI. DANS LE CADRE DE LA GESTION ANTI-FRAUDE, IL EST DEMANDE UNE PHOTO POUR LES FORFAITS 10

JOURS ET PLUS AINSI QU'UN JUSTIFICATIF POUR LES TARIFS REDUITS. EN L'ABSENCE DE CES ELEMENTS, LA SA LHSO NE POURRA PAS APPLIQUER LES REDUCTIONS CORRESPONDANTES ET LE PLEIN TARIF JOURNALIER SERA APPLIQUE.

LE CLIENT RECONNAIT ET ACCEPTE QUE LES DONNEES RELATIVES A SES DEPLACEMENTS SUR LES PISTES DE SKI POURRONT ETRE EGALEMENT COLLECTEES A DES FINS DE GESTION DES OPERATIONS D'ACCES AUX REMONTEES MECANIQUES, SITES D'EXCURSIONS ET TRAINS A CREMAILLERES, DE CONTROLE DES TITRES ET, LE CAS ECHEANT, DE RECHERCHE DE PERSONNES DISPARUES. LES DONNEES COLLECTEES SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE UTILISEES A DES FINS STATISTIQUES ET CE, APRES AVOIR ETE ANONYMISEES

LA SA LHSO SE CONFORME AUX OBLIGATIONS ISSUES DU REGLEMENT (UE) 2016/679 RELATIF A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL AINSI QUE DE LA LOI N°78-17 DU 6 JANVIER 1978 MODIFIEE LE 6 AOUT 2004, DITE LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », ET GARANTIE LA MISE EN PLACE DE MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES DE NATURE A ASSURER LA PROTECTION DES DONNEES.

LA SA LHSO SE CONFORME AUX OBLIGATIONS ISSUES DU REGLEMENT (UE) 2016/679 RELATIF A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL AINSI QUE DE LA LOI N°78-17 DU 6 JANVIER 1978 MODIFIEE PAR LA LOI N°2018-493 DU 20 JUIN 2018 RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES» :

DPO@COMPAGNIEDUMONTBLANC.FR

ET GARANTIE LA MISE EN PLACE DE MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES DE NATURE A ASSURER LA PROTECTION DES DONNEES.

LA SA LHSO AU TRAVERS DU GROUPE COMPAGNIE DU MONT-BLANC A DESIGNE UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES AUPRES DE LA COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES ET MET TOUT EN OEUVRE POUR GARANTIR LA CONFORMITE DES TRAITEMENTS DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET LES DROITS DES PERSONNES CONCERNEES.

CONFORMEMENT A LA LEGISLATION « INFORMATIQUE ET LIBERTES » EN VIGUEUR, RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL, VOUS DISEPOSEZ SUR VOS DONNEES DES DROITS D'ACCES, DROIT DE RECTIFICATION, DROIT A L'EFFACEMENT (DROIT A L'OUBLI), DROIT D'OPPOSITION, DROIT A LA LIMITATION DU TRAITEMENT, DROIT A LA PORTABILITE. VOUS POUVEZ EGALEMENT DEFINIR DES DIRECTIVES RELATIVES A LA CONSERVATION, A L'EFFACEMENT ET A LA COMMUNICATION DE VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL APRES VOTRE DECES. VOUS POUVEZ, POUR DES MOTIFS TENANT A VOTRE SITUATION PARTICULIERE, VOUS OPPOSER AU TRAITEMENT DES DONNEES VOUS CONCERNANT. POUR EXERCER VOS DROITS, MERCI D'ADRESSER VOTRE COURRIER A LA COMPAGNIE DU MONT BLANC – A L'ATTENTION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES - 35 PLACE DE LA MER DE GLACE - 74400 CHAMONIX MONT-BLANC OU PAR COURRIEL A DPO@COMPAGNIEDUMONTBLANC.FR. MERCI DE JOINDRE UN JUSTIFICATIF D'IDENTITE.

SOUS RESERVE D'UN MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS CI-DESSUS, SI VOUS ESTIMEZ, APRES NOUS AVOIR CONTACTES, QUE VOS DROITS INFORMATIQUE ET LIBERTES NE SONT PAS RESPECTES, VOUS POUVEZ ADRESSER UNE RECLAMATION EN LIGNE OU PAR VOIE POSTALE A LA CNIL.

24) TRADUCTION DU CONTRAT ET REGLEMENT DES LITIGES.

LES CGVU SONT REDIGEES EN LANGUE FRANÇAISE. DANS LE CAS OU ELLES SERAIENT TRADUITES EN UNE OU PLUSIEURS LANGUES, SEUL LE TEXTE FRANÇAIS FERAIT FOI EN CAS DE LITIGE.

LES PRESENTES CGVU SONT SOUMISES, TANT POUR LEUR INTERPRETATION QUE POUR LEUR MISE EN ŒUVRE, AU DOIT FRANÇAIS.

LES RECLAMATIONS OU CONTESTATIONS SERONT TOUJOURS REÇUES AVEC BIENVEILLANCE ATTENTIVE, LA BONNE FOI ETANT TOUJOURS PRESUMEE CHEZ CELUI QUI PREND LA PEINE D'EXPOSER SES SITUATIONS.

DES FICHES DE RECLAMATIONS A CET EFFET SONT DISPONIBLES DANS TOUS LES POINTS DE VENTE.

MERCI DE LES ADRESSER A: SA LHSO – TELECABINE DU PRARION, 117- PLACE DU PRARION – 74 310 LES HOUCHEES.

LE CLIENT POURRA FAIRE SA RECLAMATION EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES HOUCHEES OU DE LA COMPAGNIE DU MONT-BLANC (PAGE DEDIEE).

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 211-3 DU CODE DE LA CONSOMMATION, EN CAS DE SURVENANCE D'UN DIFFERENT RELATIF A LA VALIDITE, L'INTERPRETATION OU L'EXECUTION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES, LE CLIENT PEUT RECOURIR GRATUITEMENT A UNE PROCEDURE DE MEDIATION CONVENTIONNELLE OU TOUT AUTRE MODE ALTERNATIF DE REGLEMENT DES LITIGES. LE CLIENT EST INFORME DE LA POSSIBILITE DE RECOURIR A UNE PROCEDURE DE MEDIATION AUPRES DU MEDiateUR DU TOURISME ET DU VOYAGE (MTV MEDIATION TOURISME VOYAGE, BP 80 303, 75823 PARIS CEDEX 17) SELON LES MODALITES FIXEES SUR LE SITE WWW.MTV.TRAVEL ET DANS UN DELAI MAXIMAL D'UN (1) AN A COMPTER DE LA RECLAMATION ECRITE FORMULEE AUPRES DE L'EXPLOITANT ET EGALEMENT RECOURIR A LA PLATEFORME EUROPEENNE DE REGLEMENT DES LITIGES, ACCESSIBLE SUR INTERNET A L'ADRESSE SUIVANTE

[HTTPS://WEBGATE.EC.EUROPA.EU/ODR/MAIN/?VIEW=MAIN.HOME&ING=FR](https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?view=main.home&ing=fr)

LA SAISINE ET L'INTERVENTION DU MEDiateUR TOURISME ET VOYAGE SONT GRATUITES. POUR PERMETTRE SON INTERVENTION, TOUTE RECLAMATION DOIT ETRE PRECEDEE DE DEMARCHES PREALABLES AUPRES DU SERVICE CLIENT DU PROFESSIONNEL MIS EN CAUSE. CHAQUE PARTIE PEUT EGALEMENT SOLLICITER L'AVIS D'UN EXPERT, DONT LES FRAIS SONT A SA CHARGE. EN CAS DE DEMANDE CONJOINTE D'EXPERTISE, LES FRAIS SONT PARTAGES ENTRE LES PARTIES. HORS MEDIATION ET AVANT, LA MEDIATION EST GRATUITE POUR LE CONSOMMATEUR.

LE CONSOMMATEUR PEUT SAISIR, SOIT L'UNE DES JURIDICTIONS TERRITORIALEMENT COMPETENTES, EN VERTU DU CODE DE PROCEDURE CIVILE, SOIT LA JURIDICTION DU LIEU OU IL DEMEURAIT AU MOMENT DE LA CONCLUSION DU CONTRAT OU DE LA SURVENANCE DU FAIT DOMMAGEABLE (ART R631-3 DU CODE DE LA CONSOMMATION) EN CAS DE CONTESTATION, LE CLIENT PEUT CONTACTER LE PC ACCUEIL 7 JOURS SUR 7 AU N° DE TEL: 33 (0)4 50 53 22 75 OU PAR E-MAIL A INFO@COMPAGNIEDUMONTBLANC.COM (REPONSE SOUS 24 HEURES)



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE FORAITS ET PRESTATIONS EN LIGNE.

SOCIETE DES REMONTEES MECANIKES LES HOUCHES – SAINT-GERVAIS(LHSG) SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 4.755.420 €
117, PLACE DU PRARION
74310 LES HOUCHES – FRANCE
N° SIRET 607 020 336 00014 APE : 4939C
IMMATRICULEE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES DE BONNEVILLE, SOUS LE NUMERO 607 020 336.
N° IDENTIFICATION A LA TVA : FR 92 607 020 336

LA SOCIETE LHSG EST ASSUREE EN RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DANS LES CONDITIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L220-1 DU CODE DU TRAVAIL AUPRES DE LA COMPAGNIE : ALLIANZ POLICE N° 48290031 ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES. SA AU CAPITAL DE 991.967.200 EUROS - 542 110 291 RCS PARIS - N° TVA : FR76 542 110 291 - SIEGE SOCIAL : 1, COURS MICHELET CS30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

LA SOCIETE LHSG EXPLOITE DANS LE CADRE DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC UN DOMAINE SKIABLE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DES HOUCHES ET DE SAINT-GERVAIS, DESSERVIS PAR DES REMONTEES MECANIKES A CABLE.

1) GENERALITES

LES CONDITIONS CITEES CI-DESSOUS S'APPLIQUENT INDIFFEREMMENT POUR LA VENTE EN LIGNE (VIA INTERNET, SANS L'AIDE D'UN OPERATEUR).

LA VALIDATION D'UNE COMMANDE CONCLUE SUR LE MODULE DE VENTE EN LIGNE DE L'EXPLOITANT IMPLIQUE L'ADHESION DU CLIENT AUX PRESENTES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE EN LIGNE.

SI UNE DISPOSITION VENAIT A FAIRE DEFAUT, ELLE SERAIT CONSIDEREE COMME ETANT REGIE PAR LES USAGES EN VIGUEUR DANS LE SECTEUR DE LA VENTE EN LIGNE POUR LES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE.

LES PRESENTES CONDITIONS COMPLETENT LES CGVU AFFICHEES DANS TOUS LES POINTS DE VENTE ET EGALEMENT MISES EN LIGNE.

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS LEGALES EN VIGUEUR, L'ENSEMBLE DE CES CONDITIONS SONT MISES A DISPOSITION DES CLIENTS QUI ONT LA POSSIBILITE DE LES TELECHARGER ET DE LES IMPRIMER.

LES INFORMATIONS CONTRACTUELLES SONT PRESENTEES EN LANGUE FRANÇAISE.

2) PRODUITS DISPONIBLES EN VENTE EN LIGNE.

LES PRODUITS PROPOSES DANS LE CADRE DE LA VENTE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET WWW.SKIPASS-LESHOUCHES.COM SONT DES FORAITS, UTILISABLES SUR LA TOTALITE DU DOMAINE SKIABLE EXPLOITE PAR L'EXPLOITANT.

PLUSIEURS CATEGORIES DE FORAITS SONT PROPOSEES A LA VENTE :

« LES HOUCHES » : DES FORAITS DE 1 A 9 JOURNEES DE SKI CONSECUTIVES, AINSI QUE DES FORAITS « SAISON » OU « ANNUEL »

« MONT BLANC UNLIMITED » : DES FORAITS DE 1 A 9 JOURNEES DE SKI CONSECUTIVES

« MONT BLANC MULTIPASS » : DES FORAITS DE 1 A

9 JOURNEES D'EXCURSION CONSECUTIVES AINSI QUE DES PACK DE JOURNEES NON CONSECUTIVES.

SELON LES PRODUITS, CES CATEGORIES DE FORAITS PEUVENT ETRE DECLINEES ADULTES (15 A 64 ANS), JEUNES (5 A 14 ANS), SENIOR (65 A 79 ANS).

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE CES PRODUITS ET LES PRIX CORRESPONDANT SONT PRESENTEES SUR LE SITE INTERNET RUBRIQUE « FORAITS ET TARIFS ».

LES PHOTOGRAPHIES ILLUSTRANT LES PRODUITS N'ENTRENT PAS DANS LE CHAMP CONTRACTUEL. SI DES ERREURS S'Y SONT INTRODUITES, EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITE DE L'EXPLOITANT NE POURRA ETRE ENGAGEE.

POUR ETRE VALABLE SUR LES DOMAINES SKIABLES PARTENAIRES DE LA COMPAGNIE DU MONT BLANC, VOTRE FORFAIT ACHETE EN LIGNE DOIT D'ABORD ETRE OBLIGATOIREMENT CHARGE A CHAMONIX OU AUX HOUCHES SUR UNE BORNE DE L'EXPLOITANT (GRANDS MONTETS, BREVENT, FLEGERE, BALME, MONTENVERS, AIGUILLE DU MIDI, PRARION, BELLEVUE) / POUR LE DOMAINE DE MEGEVE, EVASION MONT BLANC OU PORTES DU MONT BLANC, LE FORFAIT DEVRA ETRE CHARGE AUX CAISSES DE MEGEVE.

IMPORTANT : L'ACHETEUR DOIT ETRE EN POSSESSION DE SON JUSTIFICATIF D'ACHAT OU BON DE COMMANDE.

LE BADGE MAINS-LIBRES SERA AUTOMATIQUEMENT CHARGE EN UTILISANT PREALABLEMENT UNE REMONTEE MECANIQUE DE L'EXPLOITANT, OU EN PASSANT SIMPLEMENT VOTRE FORFAIT DEVANT L'UNE DES BORNES DE NOTRE DOMAINE SKIABLE.

3) PROCESSUS DE COMMANDE DE FORAITS.

3-1) ° ETAPE 1 : IDENTIFICATION DU CLIENT. LA COMMANDE NE PEUT ETRE ENREGISTREE SUR LE SITE INTERNET DE VENTE EN LIGNE QUE SI LE CLIENT S'EST CLAIREMENT IDENTIFIE :

SOIT PAR L'ENTREE DE SON CODE D'ACCES (LOGIN+MOT DE PASSE) QUI LUI EST STRICTEMENT PERSONNEL ;

SOIT EN COMPLETANT LE FORMULAIRE EN LIGNE LUI PERMETTANT D'OBTENIR L'ATTRIBUTION DE SON CODE D'ACCES.

UNE DEMANDE DE CONFIRMATION PERMET AU CLIENT DE VERIFIER L'INFORMATION COMMUNIQUEE. UN MOT DE PASSE CHOISI PAR LE CLIENT LUI PERMET D'ACCEDER A SES COORDONNEES ET DE LES MODIFIER LIBREMENT.

PROCESSUS DE COMMANDE DE FORAITS :

LE CLIENT A EGALEMENT LA POSSIBILITE DE S'AUTHENTIFIER A L'AIDE DE SON COMPTE GOOGLE LOGIN ET APPLE LOGIN.

EN CAS DE CREATION D'UN COMPTE SUR LE SITE INTERNET DE VENTE EN LIGNE DE L'EXPLOITANT VIA L'USAGE DU COMPTE GOOGLE OU APPLE, AUCUNE MISE A JOUR DE L'ADRESSE E-MAIL SERVANT D'IDENTIFIANT AU COMPTE NE POURRA ETRE EFFECTUEE PAR L'EXPLOITANT A LA DEMANDE DU CLIENT.

UNE FOIS LA CREATION DU COMPTE FINALISEE, UNE CONFIRMATION D'INSCRIPTION SERA ADRESSEE PAR EMAIL A L'ADRESSE RENSEIGNEE LORS DE L'INSCRIPTION PAR LE CLIENT.

L'IDENTIFIANT DU CLIENT POUR LA CONNEXION A SON COMPTE SUR LE SITE INTERNET DE VENTE EN LIGNE DE

L'EXPLOITANT EST L'ADRESSE ELECTRONIQUE COMMUNIQUEE AU MOMENT DE LA CREATION DE CELUI-CI. LE CLIENT QUI EST AMENE A CREER SON COMPTE DOIT CHOISIR UN MOT DE PASSE CONFORME AUX EXIGENCES DE SECURITE DU SITE. IL EST RECOMMANDE AU CLIENT DE CHOISIR UN MOT DE PASSE DEDIE AU COMPTE ET DE NE PAS REUTILISER UN MOT DE PASSE D'UN AUTRE SITE.

LE CLIENT A AUSSI LA POSSIBILITE DE S'AUTHENTIFIER A L'AIDE DE SON COMPTE GOOGLE OU APPLE.

3-2) ° ETAPE 2 : ENREGISTREMENT EVENTUEL D'UN BADGE MAINS-LIBRES.

« ATTENTION : LE SYSTEME DE BADGE MAINS LIBRES EST MODIFIE PAR L'EXPLOITANT A PARTIR DU 27 NOVEMBRE 2011, SELON LES MODALITES SUIVANTES : POUR LES BADGES MAINS LIBRES EMIS PAR L'EXPLOITANT A COMPTER DU 27 NOVEMBRE 2011 :

LES BADGES MAINS LIBRES NE SONT PLUS CAUTIONNES ET NE PEUVENT FAIRE L'OBJET D'AUCUN REMBOURSEMENT PAR L'EXPLOITANT. LE BADGE MAIN LIBRE EST OBLIGATOIREMENT ACHETE AUPRES DE L'EXPLOITANT PAR LE CLIENT QUI EN EST LE SEUL PROPRIETAIRE, AU PRIX DE TROIS EUROS, PAYABLE EN SUS DU PRIX DU TITRE DONT IL CONSTITUE LE SUPPORT.

LE BADGE MAIN LIBRE EST REUTILISABLE PAR LE CLIENT TANT QU'IL EST COMPATIBLE AVEC LE SYSTEME D'EMISSION ET DE CONTROLE DES TITRES DE L'EXPLOITANT. EN CAS DE CHANGEMENT OU D'ADAPTATION PAR L'EXPLOITANT DU SYSTEME D'EMISSION ET DE CONTROLE DES TITRES, LE CLIENT DEVRA ACQUERIR UN NOUVEAU BADGE MAIN LIBRE AUPRES DE L'EXPLOITANT QUI NE SERA POINT TENU DE REMBOURSER AU CLIENT LE PRIX DU BADGE MAIN LIBRE DEvenu INCOMPATIBLE.

EN CAS DE FONCTIONNEMENT DEFECTUEUX D'UN BADGE MAIN LIBRE ET DANS LE CADRE D'UNE UTILISATION NORMALE PAR LE CLIENT DUDIT BADGE MAIN LIBRE, L'EXPLOITANT POURRA DELIVRER UN NOUVEAU BADGE MAIN LIBRE EN REMPLACEMENT DE CELUI DEFECTUEUX.

TOUTEFOIS, TOUT BADGE MAIN LIBRE PLIE, PERCE, CASSE OU RENDU INUTILISABLE PAR QUELQUE MOYEN QUE CE SOIT PAR LE CLIENT NE POURRA ETRE CHANGE PAR L'EXPLOITANT.

- LE CLIENT DEJA POSSESSEUR D'UN OU PLUSIEURS BADGES MAINS LIBRES (EMIS PAR, OU COMPATIBLES AVEC LA STATION DE CHAMONIX ET DES HOUCHES) PEUT INSCRIRE LE N° FIGURANT SUR SON BADGE (N° ALPHANUMERIQUE DIT « WTP » OU « INTERNET » FIGURANT SUR LE BADGE, AU FORMAT XXXXXXXX – XXX – XXX.

- LE CLIENT NE DISPOSANT PAS DE BADGE PEUT POURSUIVRE SON ACHAT, LE SYSTEME ETANT EN MESURE D'ATTRIBUER UN OU PLUSIEURS N° DE BADGES TEMPORAIRES.

ATTENTION : LE SYSTEME CONTROLE LA COHERENCE DU N° DE BADGE SAISI, MAIS NE PEUT DETECTER TOUTES LES ERREURS DE SAISIE.

EN CAS D'ERREUR NON DETECTEE DE SAISIE DU NUMERO DE BADGE, LE CLIENT NE POURRA ACCEDER AUX INSTALLATIONS DE L'EXPLOITANT (BADGE NON RECONNU PAR LE SYSTEME DE CONTROLE). LE CLIENT EST INVITE ALORS A SE FAIRE CONNAITRE AUPRES DU CONTROLEUR ET A PASSER EN CAISSE OU, APRES VERIFICATION DE SA BONNE FOI, DE LA REALITE DE



LA COMMANDE ET DU PAIEMENT, UN FORFAIT EQUIVALENT A CELUI COMMANDE LUI SERA REMIS.

3-3) ° ETAPE 3 : ADRESSE DE RECEPTION DU BADGE. LE CLIENT NE DISPOSANT PAS DE BADGE MAINS-LIBRES DOIT CHOISIR LE LIEU DE RECUPERATION DU BADGE MAINS-LIBRES CORRESPONDANT A LA COMMANDE EN COURS.

DEUX CHOIX SONT PROPOSES :

- RETRAIT AUX BORNES DE RETRAIT BELLEVUE/PRARION

- MISE A DISPOSITION AUX CAISSES DU PRARION – 117, PLACE DU PRARION – 74310 LES HOUCHEES.

POUR LES FORFAITS ANNEE ET SAISON LES HOUCHEES UNIQUEMENT, POSSIBILITE D'ENVOI A DOMICILE AVEC FRAIS POSTAUX.

SELON LE CHOIX EFFECTUE, LE PREMIER JOUR D'UTILISATION DU FORFAIT NE POURRA ETRE INFERIEUR A 8 JOURS A PARTIR DE LA DATE DE COMMANDE (LIVRAISON A UNE ADRESSE), OU INFERIEUR A 12 H (CAISSE DES REMONTEES MECANIKES DES HOUCHEES). LE SYSTEME CONTROLE CE POINT.

3-4) ° ETAPE 4 : SELECTION DES FORFAITS.

LES FORFAITS SONT SELECTIONNES A L'AIDE D'UNE LISTE DEROULANTE. POUR CHAQUE FORFAIT SELECTIONNE, LE 1ER JOUR DE SKI DOIT ETRE INDIQUE.

UN PANIER D'ACHAT PERMET DE SELECTIONNER PLUSIEURS FORFAITS AVANT DE PROCEDER AU PAIEMENT.

A TOUT MOMENT DU PROCESSUS D'ACHAT, IL EST POSSIBLE DE MODIFIER LE CONTENU DE LA COMMANDE OU D'ANNULER LA VENTE.

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS LEGALES EN VIGUEUR, LE CLIENT A LA POSSIBILITE DE VERIFIER LE DETAIL DE SA COMMANDE ET SON PRIX TOTAL, ET DE CORRIGER D'EVENTUELLES ERREURS, AVANT DE CONFIRMER CELLE-CI POUR EXPRIMER SON ACCEPTATION.

LE CLIENT DOIT VALIDER L'ETAPE CONSISTANT DANS L'ACCEPTATION PAR LE CLIENT DES CGVU ET DES CONDITIONS DE VENTE EN LIGNE.

3-5) ° ETAPE 5 : PAIEMENT ONLINE (SITE SECURISE : HTTPS)

FORFAIT SEJOUR/SAISON OU ANNEE :

LE PAIEMENT EST EFFECTUE EN MODE SECURISE (HTTPS).

- PAIEMENT COMPTANT (100% A L'ACHAT)

3-6) ° ETAPE 6 : CONFIRMATION DE COMMANDE.

UNE FOIS LE PAIEMENT EFFECTUE ET ACCEPTE PAR LA BANQUE, L'EXPLOITANT FOURNIT UN FORMULAIRE DE CONFIRMATION RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES PRODUITS DONT LE CLIENT AURA CONFIRME LA COMMANDE, LA REFERENCE DE LA COMMANDE, LES N° DE BADGES ATTRIBUES LE CAS ECHEANT ET L'ADRESSE DE LIVRAISON. CETTE CONFIRMATION DOIT ETRE CONSERVEE PAR LE CLIENT DURANT SON SEJOUR.

LES FORFAITS COMMANDES (BADGES MAINS LIBRES) SERONT

TENUS A LA DISPOSITION DU CLIENT A LA CAISSE CENTRALE DU PRARION, SOUS 24 HEURES.

LE BADGE MAIN LIBRE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT FORFAIT ACHETE SUR INTERNET. IL SERA FACTURE 3,00 € (TROIS EUROS) EN SUS DU PRIX DU FORFAIT AUX CLIENTS QUI N'EN DISPOSENT PAS ENCORE.

LE BADGE MAIN LIBRE N'EST QUE LE SUPPORT D'UN TITRE DE TRANSPORT. LE FORFAIT DE SKI OU VISITE ACHETE SERA EFFECTIVEMENT CHARGE AUTOMATIQUEMENT SUR LE BADGE AU MOMENT

OU LE CLIENT RENCONTRERA LA PREMIERE BORNE DE CONTROLE DE L'EXPLOITANT.

4) ACCEPTATION DES CONDITIONS.

LE CLIENT RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE, AU MOMENT DE LA PASSATION DE LA COMMANDE, DES CGVU AFFICHEES AUPRES DES CAISSES DE L'EXPLOITANT ET EGALEMENT MISES EN LIGNE AINSI QUE DES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE EN LIGNE DE L'EXPLOITANT ENONCEES SUR CET ECRAN ET DECLARER EXPRESSEMENT LES ACCEPTER SANS RESERVES.

LES CGVU ET LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE EN LIGNE DE L'EXPLOITANT PREVAUDRONT SUR TOUTES AUTRES CONDITIONS FIGURANT DANS TOUT AUTRE DOCUMENT, SAUF DEROGATION PREALABLE, EXPRESSE ET ECRITE DE L'EXPLOITANT.

5) COMMANDE.

LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT AUTOMATIQUE SONT CONSIDERES COMME VALANT PREUVE, DE LA NATURE, DU CONTENU ET DE LA DATE DE LA COMMANDE.

LES COMMANDES AVEC PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE ET CONFIRMES SONT CELLES AYANT FAIT L'OBJET D'UN ACCORD DE LA PART DE L'ORGANISME BANCAIRE.

LE REFUS DE L'AUTORISATION DE DEBIT DU COMPTE BANCAIRE DU CLIENT PAR SA BANQUE ENTRAINE DE CE FAIT L'ANNULATION DU PROCESSUS DE COMMANDE.

L'EXPLOITANT CONFIRME L'ACCEPTATION DE SA COMMANDE AU CLIENT A L'ADRESSE EMAIL QUE CELUI-CI AURA COMMUNIQUE (A CONSERVER IMPERATIVEMENT PAR LE CLIENT AINSI QUE LE RECAPITULATIF DE LA COMMANDE)

L'EXPLOITANT CONFIRME L'ACCEPTATION DE SA COMMANDE AU CLIENT A L'ADRESSE EMAIL QUE CELUI-CI AURA COMMUNIQUE (A CONSERVER IMPERATIVEMENT PAR LE CLIENT AINSI QUE LE RECAPITULATIF DE COMMANDE)

LA VENTE NE SERA CONCLUE QU'A COMPTER DE LA CONFIRMATION DE LA COMMANDE.

L'EXPLOITANT SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER TOUTE COMMANDE D'UN CLIENT AVEC LEQUEL EXISTERAIT UN LITIGE RELATIF AU PAIEMENT D'UNE COMMANDE ANTERIEURE. LES INFORMATIONS ENONCEES PAR LE CLIENT, LORS DE LA PRISE DE COMMANDE, ENGAGENT CELUI-CI : EN CAS D'ERREUR DANS LE LIBELLE DES COORDONNEES DU DESTINATAIRE, L'EXPLOITANT NE SAURAIT ETRE TENU RESPONSABLE DE L'IMPOSSIBILITE DANS LAQUELLE IL POURRAIT ETRE DE DELIVRER LE PRODUIT COMMANDE.

6) DROIT DE RETRACTATION

L 121-2-9E DU CODE DE LA CONSOMMATION, LE DROIT DE RETRACTATION, PREVU AUX ARTICLES L 121-18 ET SUIVANTS DU CODE DE LA CONSOMMATION, N'EST PAS APPLICABLE EN MATIERE DE VENTE A DISTANCE DE FORFAITS. AINSI POUR TOUTE COMMANDE DE FORFAITS EFFECTUEE AUPRES DE L'EXPLOITANT, VOUS NE BENEFICIEZ D'AUCUN DROIT DE RETRACTATION.

7) LIVRAISON

IL N'Y A PAS DE LIVRAISON DE FORFAITS. LES FORFAITS « PREVENTE » COMMANDES SONT CONSERVES A LA TELECABINE DU PRARION SI CELUI-

CI EN A EMIS LE SOUHAIT.

EN MATIERE DE RECHARGEMENT EN LIGNE, CELUI-CI PEUT INTERVENIR A TOUT MOMENT DE LA SAISON EN COURS, JUSQU'AU QUART D'HEURE PRECEDANT SON UTILISATION SUR L'UNE DES INSTALLATIONS.

LA COPIE DE L'ACCUSE DE RECEPTION DE LA COMMANDE AINSI QU'UNE PIECE D'IDENTITE OFFICIELLE DEVRONT ETRE REMIS PAR LE CLIENT AUX SERVICES DE L'EXPLOITANT AFIN DE RETIRER LES FORFAITS COMMANDES.

8) PRIX

LE PRIX INDIQUE DANS LA CONFIRMATION DE COMMANDE EST LE PRIX DEFINITIF, EXPRIME EN EUROS, TOUTES TAXES COMPRISES ET INCLUANT LA TVA AU TAUX EN VIGUEUR EN FRANCE AU JOUR DE LA VENTE DU FORFAIT.

LE PRIX EST SUSCEPTIBLE D'ETRE MODIFIE EN CAS DE VARIATIONS DES TAXES APPLICABLES.

CE PRIX COMPREND LE PRIX DES PRODUITS, LES FRAIS DE MANUTENTION, D'EMBALLAGE ET DE CONSERVATION DES PRODUITS, LES FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN SERVICE.

9) PAIEMENT

LE PRIX FACTURE AU CLIENT EST LE PRIX INDIQUE SUR LA CONFIRMATION DE COMMANDE ADRESSEE PAR L'EXPLOITANT.

LE PRIX DES PRODUITS EST PAYABLE AU COMPTANT LE JOUR DE LA COMMANDE EFFECTIVE.

LES PRODUITS ET/OU SERVICES COMMANDES DEMEURENT LA PROPRIETE EXCLUSIVE DE L'EXPLOITANT JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX.

LE PAIEMENT S'EFFECTUE PAR CARTE BANCAIRE PORTANT LE SIGLE CB.

LES FRAIS DE PORT APPLICABLES SONT A LA CHARGE DU CLIENT ET SONT FACTURES AU MOMENT DE L'ACHAT (CF. III- 7).

EN LIGNE SYSTEM PAY OU PAYBOX VOUS PERMET DE REGLER VIA UN SERVEUR BANCAIRE DE LA CAISSE D'EPARGNE DES ALPES, DANS UN ENVIRONNEMENT SECURISE.

VOTRE N° DE CARTE BANCAIRE EST DONC DIRIGE VERS LES SERVEURS DE LA BANQUE, VOTRE REGLEMENT S'EFFECTUE DIRECTEMENT A UNE BANQUE DANS UN ENVIRONNEMENT SECURISE, GARANTIE D'AUTANT PLUS IMPORTANTE QUE VOS N° SONT CONNUS SEULEMENT DE NOTRE PARTENAIRE BANCAIRE (LA CAISSE D'EPARGNE DES ALPES).

LA COMMANDE VALIDEE PAR LE CLIENT NE SERA CONSIDEREE EFFECTIVE QUE LORSQUE LES CENTRES DE PAIEMENT BANCAIRE CONCERNES AURONT DONNE LEUR ACCORD. EN CAS DE REFUS DESDITS CENTRES, LA COMMANDE SERA AUTOMATIQUEMENT ANNULEE ET LE CLIENT PREVENU PAR COURRIER ELECTRONIQUE. PAR AILLEURS, L'EXPLOITANT SE RESERVE LE DROIT DE REFUSER TOUTE COMMANDE D'UN CLIENT AVEC LEQUEL EXISTERAIT UN LITIGE.

DANS LE CADRE D'UNE VENTE EFFECTUEE PAR TELEPHONE (AVEC L'ASSISTANCE D'UN OPERATEUR) LA TRANSACTION BANCAIRE EST REALISEE DANS LES MEMES CONDITIONS DE SECURITE ET DE CONFIDENTIALITE, LES INFORMATIONS TRANSMISES PAR TELEPHONE N'ETANT A AUCUN MOMENT CONSERVEES OU ENREGISTREES.

10) REMBOURSEMENT TOTAL OU PARTIEL EN CAS D'ACCIDENT, BLESSURE, MALADIE, DECES FORFAIT « SEJOUR », « SAISON », « ANNEE »,



TOUT TITRE QUI N'AUROIT PAS ETE UTILISE OU UTILISE PARTIELLEMENT, NE SERA NI REMBOURSE NI ECHANGE, QU'ELLE QU'EN SOIT LA CAUSE : MALADIE, ACCIDENT, DECES OU TOUTE AUTRE CAUSE PERSONNELLE AU CLIENT, ET CE QUELLE QUE SOIT LA DUREE DE VALIDITE DUDIT TITRE.

IL EST POSSIBLE DE COUVRIR CE RISQUE PAR DES ASSURANCES SPECIFIQUES. TOUS RENSEIGNEMENTS A CET EFFET SONT A DEMANDER AUX POINTS DE VENTE DE L'EXPLOITANT. (EXEMPLE E-GLOO PROTECT EN HIVER).

11) MODIFICATION D'UN ACHAT (HORS ACHAT INTERNET – SE REFERER PLUS BAS) :

LA DEMANDE DE MODIFICATION DE COMMANDE DOIT ETRE FORMULEE DIRECTEMENT A LA CAISSE DU PRARION, SA LHSG, 117, PLACE DU PRARION, 74310 LES HOUCHEES OU AUX CAISSES DE LA COMPAGNIE DU MONT-BLANC 35 PLACE DE LA MER DE GLACE 74 400 CHAMONIX AU PLUS TARD LE PREMIER JOUR DE L'UTILISATION ET AVANT TOUTE UTILISATION DUDIT FORFAIT.

12) ANNULATION D'UNE COMMANDE

« SEJOUR » OU « BILLETTERIE »

TOUT TITRE QUI N'AUROIT PAS ETE UTILISE OU UTILISE PARTIELLEMENT, NE SERA NI REMBOURSE NI ECHANGE, QU'ELLE QU'EN SOIT LA CAUSE : MALADIE, ACCIDENT, DECES OU TOUTE AUTRE CAUSE PERSONNELLE AU CLIENT, ET CE QUELLE QUE SOIT LA DUREE DE VALIDITE DUDIT TITRE.

IL EST POSSIBLE DE COUVRIR CE RISQUE PAR DES ASSURANCES SPECIFIQUES. TOUS RENSEIGNEMENTS A CET EFFET SONT A DEMANDER AUX POINTS DE VENTE DE L'EXPLOITANT. (EXEMPLE E-GLOO PROTECT EN HIVER)

« SAISON » OU « ANNEE »

DANS LE CAS D'UNE ANNULATION MOTIVEE DE COMMANDE SAISON-ANNEE NON UTILISEE CELLE-CI DOIT INTERVENIR AU PLUS TARD LE 15 JANVIER.

ATTENTION DES JUSTIFICATIFS SERONT A POURVOIR. (FORFAITS – COUPONS HAUTE SAVOIE – CERTIFICAT MEDICAL PROVENANT DE LA VALLEE DE CHAMONIX) SI ACHAT D'UN FORFAIT SAISON-ANNEE AYANT BENEFICIE D'UN TARIF FAMILLE LE REMBOURSEMENT DE LA DIFFERENCE SERA EFFECTUE A PARTIR DU TARIF INDIVIDUEL.

UN MONTANT FORFAITAIRE DE 100€ SERA RETENU SUR LE MONTANT REMBOURSE.

LE CLIENT DOIT :

-DEMANDER L'ETUDE D'UN REMBOURSEMENT AUPRES DE LA TELECABINE DU PRARION, SA LHSG, 117, PLACE DU PRARION, 74 310 LES HOUCHEES OU DU SERVICE RECLAMATION DE LA COMPAGNIE DU MONT BLANC – 35, PLACE DE LA MER DE GLACE – 74400 CHAMONIX, VIA LE FORMULAIRE ONLINE DISPONIBLE DEPUIS LE SITE INTERNET DE LA COMPAGNIE DU MONT-BLANC OU A L'ADRESSE SUIVANTE

[HTTPS://SUGGESTION.MONTBLANCNATURALRESORT.COM/](https://suggestion.montblancnaturalresort.com/)

[HTTP://SKI-LESHOUCHES.COM](http://ski-leshouches.com)

SOUS RESERVE DE L'ACCORD DE L'EXPLOITANT, LE REMBOURSEMENT SERA EFFECTUE PAR VIREMENT BANCAIRE UNIQUEMENT.

SI LE FORFAIT « SAISON », « ANNEE » EST UTILISE : TOUT TITRE QUI AURAIT ETE UTILISE PARTIELLEMENT, NE SERA NI REMBOURSE NI ECHANGE, QU'ELLE QU'EN SOIT LA CAUSE : MALADIE, ACCIDENT, DECES OU TOUTE AUTRE CAUSE PERSONNELLE AU CLIENT, ET CE QUELLE QUE SOIT LA DUREE DE VALIDITE DUDIT TITRE.

IL EST POSSIBLE DE COUVRIR CE RISQUE PAR DES ASSURANCES SPECIFIQUES. LA SOCIETE LH-SG PEUT SUR DEMANDE, FOURNIR UNE ATTESTATION DES CONSOMMATIONS.

LE CLIENT DOIT :

-ADRESSER SA DEMANDE AUPRES DE LA TELECABINE DU PRARION, SA LHSG , 117, PLACE DU PRARION, 74 310 LES HOUCHEES OU DU SERVICE RECLAMATION DE LA COMPAGNIE DU MONT BLANC – 35, PLACE DE LA MER DE GLACE – 74400 CHAMONIX, VIA LE FORMULAIRE ONLINE DISPONIBLE DEPUIS LE SITE INTERNET DE LA COMPAGNIE DU MONT-BLANC OU A L'ADRESSE SUIVANTE

[HTTPS://SUGGESTION.MONTBLANCNATURALRESORT.COM/](https://suggestion.montblancnaturalresort.com/)

[HTTP://SKI-LESHOUCHES.COM](http://ski-leshouches.com)

13) SUIVI DE LA COMMANDE

POUR TOUTE INFORMATION SUPPLEMENTAIRE, LA SOCIETE LHSG EST A LA DISPOSITION DU CLIENT A L'ADRESSE SUIVANTE :

SA LHSG

117 PLACE DU PRARION

74310 LES HOUCHEES

+33 (0)450 54 42 65

14) LESHOUCHES SKIDEAL EN HIVER

LE TITRE LESHOUCHES SKIDEAL EST UNE NOUVELLE OFFRE DE TARIFICATION DYNAMIQUE FAISANT VARIER LE PRIX JOURNALIER DU TITRE LESHOUCHES SKIDEAL EN FONCTION DE NOMBREUX PARAMETRES TELS QUE PAR EXEMPLE LES RECETTES, LES CONDITIONS METEOROLOGIQUES, L'ENNEIGEMENT, LA FREQUENTATION DU DOMAINE SKIABLE ETC...

LE TITRE LESHOUCHES SKIDEAL EST DISPONIBLE UNIQUEMENT A LA JOURNEE SUR LE DOMAINE SKIABLE LES HOUCHEES ST-GERVAIS

LE TITRE LESHOUCHES SKIDEAL EST VENDU EXCLUSIVEMENT EN LIGNE SUR LES SITES

REFERENCES SOUS L'URL [WWW.SKI-LESHOUCHES.COM](http://www.ski-leshouches.com) AINSI QUE

[HTTPS://WWW.LESHOUCHESSKIDEAL.COM/](https://www.leshouchesskideal.com/) ET

N'EST PAS DISPONIBLE AUX GUICHETS DE VENTE DE L'EXPLOITANT.

PLUS LE CLIENT ANTICIPE SON ACHAT DU TITRE LESHOUCHES SKIDEAL, PLUS LE PRIX DU TITRE LESHOUCHES SKIDEAL SERA INTERESSANT.

LE CLIENT A DONC TOUT INTERET A ACQUERIR LE TITRE LESHOUCHES SKIDEAL A L'AVANCE, A MINIMA TROIS (3) JOURS AVANT LA DATE DE VALIDITE DU TITRE

LESHOUCHES SKIDEAL ET AUX DATES FIXEES PAR LE CALENDRIER FIGURANT SUR LES SITES [WWW.SKI-LESHOUCHES.COM](http://www.ski-leshouches.com) ET [HTTPS://WWW.LESHOUCHESSKIDEAL.COM/](https://www.leshouchesskideal.com/)

LE TITRE LESHOUCHES SKIDEAL PEUT ETRE ACHETE EN LIGNE LE JOUR DE SA DATE DE VALIDITE MAIS AU PRIX PLEIN TARIF.

LE TITRE LESHOUCHES SKIDEAL EST PERSONNEL, INCESSIBLE, NE PEUT ETRE ECHANGE, NI REMBOURSE AU CLIENT.

15) RESPONSABILITES ET GARANTIES

L'EXPLOITANT N'EST TENU QUE D'UNE OBLIGATION DE MOYENS POUR TOUTES LES ETAPES D'ACCES A LA VENTE EN LIGNE.

L'EXPLOITANT NE GARANTIT PAS QUE LE SITE INTERNET SERA EXEMPT D'ANOMALIES, D'ERREURS OU DE BUGS, NI QUE CEUX-CI POURRONT ETRE CORRIGES, NI QUE LE SITE INTERNET FONCTIONNERA SANS INTERRUPTION OU PANNE, NI ENCORE QU'IL EST COMPATIBLE AVEC UN MATERIEL OU UNE CONFIGURATION PARTICULIERE AUTRE QUE CELLE EXPRESSEMENT VALIDEE PAR L'EXPLOITANT.

L'EXPLOITANT N'EST EN AUCUN CAS RESPONSABLE

DE DYSFONCTIONNEMENTS IMPUTABLES A DES LOGICIELS DE TIERS QUE CEUX-CI SOIENT OU NON INCORPORES DANS LE SITE ET FOURNIS AVEC CEUX-CI.

EN AUCUN CAS, L'EXPLOITANT NE SERA RESPONSABLE DE TOUT TYPE DE DOMMAGE PREVISIBLE OU IMPREVISIBLE (INCLUANT LA PERTE DE PROFITS OU D'OPPORTUNITE...) DECOULANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITE TOTALE OU PARTIELLE D'UTILISER LE SITE INTERNET. ENFIN, L'EXPLOITANT NE PEUT CONTROLER L'ENSEMBLE DES SITES SUR LESQUELS IL RENVOIE PAR L'INTERMEDIAIRE DE LIENS HYPERTEXTES ET N'EST EN AUCUN CAS RESPONSABLE DE LEUR CONTENU.

LE CLIENT EST SEUL RESPONSABLE DE LA PERTE ET/OU DES DOMMAGES RESULTANT D'UNE INSCRIPTION INCOMPLETE OU MENSONGERE SUR SON COMPTE. LES IDENTIFIANTS ET MOTS DE PASSE DU CLIENT SONT STRICTEMENT PERSONNELS ET LE CLIENT EST SEUL RESPONSABLE DU MAINTIEN DE LA CONFIDENTIALITE DE CEUX-CI. L'EXPLOITANT NE SAURAIT ETRE TENU POUR RESPONSABLE DE TOUTE ACTIVITE INTERVENUE SUR LE COMPTE DU CLIENT. LE CLIENT DEVRA IMMEDIATEMENT INFORMER L'EXPLOITANT DE TOUTE UTILISATION NON AUTORISEE DE SON COMPTE, DE TOUTE VIOLATION DE SECURITE Y COMPRIS PERTE, VOL OU COMMUNICATION DE SES IDENTIFIANTS ET MOT DE PASSE. LE CLIENT DEVRA ALORS REINITIALISER SON MOT DE PASSE POUR SECURISER SON COMPTE. LE CLIENT S'ENGAGE A UTILISER LE COMPTE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DES PRESENTES. A DEFAUT, L'EXPLOITANT SE RESERVE LA POSSIBILITE DE SUSPENDRE OU SUPPRIMER LE COMPTE DU CLIENT.

LE CLIENT DECLARE CONNAITRE LES CARACTERISTIQUES ET LES LIMITES DE L'INTERNET, EN PARTICULIER SES PERFORMANCES TECHNIQUES, LES TEMPS DE REPONSE POUR CONSULTER, INTERROGER OU TRANSFERER DES DONNEES ET LES RISQUES LIES A LA SECURITE DES COMMUNICATIONS.

16) MODES DE PREUVES

LA FOURNITURE EN LIGNE DU NUMERO DE CARTE BANCAIRE ET D'UNE MANIERE GENERALE LA CONFIRMATION FINALE DE LA COMMANDE PAR LE CLIENT VAUT PREUVE DE L'INTEGRALITE DE LA TRANSACTION CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI N°2000-230 DU 13 MARS 2000 AINSI QUE DE L'EXIGIBILITE DU REGLEMENT.

CETTE CONFIRMATION VAUT SIGNATURE ET ACCEPTATION EXPRESSE DE TOUTES LES OPERATIONS EFFECTUEES SUR LE MODULE DE VENTE EN LIGNE CONCERNE.

17) PROPRIETE INTELLECTUELLE

TOUTS LES ELEMENTS DES PAGES DES SITES INTERNET, QUI SONT PROPRIETES DE L'EXPLOITANT, DEMEURENT LA PROPRIETE INTELLECTUELLE EXCLUSIVE DE CE DERNIER.

TOUTE REPRODUCTION D'UN ELEMENT DESDITES PAGES OU TOUT LIEN SIMPLE OU PAR HYPERTEXTE SONT STRICTEMENT INTERDITS, SAUF EN CAS D'AUTORISATION EXPRESSE ET PREALABLE DE L'EXPLOITANT.

18) TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

LE TRAITEMENT INFORMATISE MIS EN PLACE A POUR OBJET DE FACILITER L'ACHAT DE FORFAITS PAR LES CLIENTS DE L'EXPLOITANT ET DE METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE FIDELISATION INCLUANT NOTAMMENT L'ATTRIBUTION D'AVANTAGES TARIFAIRES RESERVES AUX SEULS ACHETEURS PAR INTERNET. PLUS GENERALEMENT, LES



INFORMATIONS COMMUNIQUEES ET LE SUIVI DES ACHATS PERMETTENT DE MIEUX CONNAITRE LE CLIENT ET DE LUI PROPOSER LES SERVICES ET LES PRODUITS LES MIEUX ADAPTES A SES ATTENTES.

L'EXPLOITANT S'ENGAGE A RESPECTER LA REGLEMENTATION APPLICABLE A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DU CLIENT NOTAMMENT LE REGELEMENT EUROPEEN GENERAL DE PROTECTION DES DONNES PERSONNELLES (« RGPD ») 2016/679 DU 27/04/2016 ET LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES DU 06/01/1978, MODIFIEE PAR LA LOI DU 6 AOUT 2004,

LE CLIENT DISPOSE D'UN DROIT D'ACCES, DE RECTIFICATION, DE PORTABILITE, DE RETRAIT, D'EFFACEMENT D'OPPOSITION AINSI QU'UN DROIT A LA LIMITATION DE TRAITEMENT DE SES DONNEES QU'IL PEUT EXERCER :

PAR COURRIER A : SA LHSG - 117 PLACE DU PRARION-74310 LES HOUCHES OU COMPAGNIE DU MONT-BLANC – SERVICE CLIENTS - 35 PLACE DE LA MER DE GLACE - 74400 CHAMONIX, EN INDIQUANT NOM, PRENOM, ADRESSE.

PAR E-MAIL A L'ADRESSE INFO@SKI-LESHOUCHES.COM OU ACCESCNIL@COMPAGNIEDUMONYBLANC.FR

LE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DE L'EXPLOITANT EST ACCESSIBLE POUR TOUTE DEMANDE VIA L'ADRESSE 35 PLACE DE LA MER DE GLACE - 74400 CHAMONIX MONT-BLANC OU PAR COURRIEL A DPO@COMPAGNIEDUMONTBLANC.FR.

L'EXPLOITANT, A TRAVERS SON DEPARTEMENT COMMERCIAL ET MARKETING, RESTERA LE SEUL UTILISATEUR DE CES INFORMATIONS. L'EXPLOITANT EST SOUCIEUX DE PROTEGER LES INFORMATIONS PERSONNELLES COMMUNIQUEES. DANS CE CADRE, L'EXPLOITANT S'ENGAGE A RESPECTER, PROTEGER LA CONFIDENTIALITE DES DONNEES TRANSMISES ET A NE PAS VENDRE OU CEDER TOUT OU PARTIE DE SES FICHIERS A AUCUN TIERS.

LES INFORMATIONS DEMANDEES SUR NOTRE SITE SONT LES SUIVANTES :

- L'ETAT CIVIL (CIVILITE, NOM, PRENOM, DATE DE NAISSANCE ET ADRESSE POSTALE).

IL EST RECOMMANDE AU CLIENT DE FOURNIR

- SON N° DE TELEPHONE MOBILE POUR UN CONTACT EVENTUEL PAR SMS , TELEPHONE AINSI QUE SON ADRESSE DE COURRIER ELECTRONIQUE (PERSONNELLE OU PROFESSIONNELLE) UTILE POUR RECEVOIR UNE CONFIRMATION DE L'ACHAT EFFECTUE, DU N° DE BADGE ATTRIBUE LE CAS ECHEANT.

- L'ADRESSE DE COURRIER ELECTRONIQUE (PERSONNELLE OU PROFESSIONNELLE) UTILE POUR RECEVOIR UNE CONFIRMATION DE L'ACHAT EFFECTUE, DU N° DE BADGE ATTRIBUE LE CAS ECHEANT, OU POUR RECEVOIR VOTRE MOT DE PASSE PERDU.

- LES PREFERENCES DU CLIENT CONCERNANT LE MODE DE RETRAIT DES FORFAITS ACHETES EN LIGNE. (NOTA: L'EXPLOITANT NE CONSERVE PAS DANS SES FICHIERS LES DONNEES DE PAIEMENT DU CLIENT : TYPE DE CARTE BANCAIRE, NUMERO DE CARTE, VALIDITE ET NOM/PRENOM DU TITULAIRE).

- UNE PHOTO D'IDENTITE PEUT ETRE DEMANDEE DANS LE CADRE DE L'ACHAT D'UN FORFAIT SAISON OU ANNEE. LES PHOTOGRAPHIES FOURNIES SONT ARCHIVEES NUMERIQUEMENT PENDANT LA DUREE DE VALIDITE DU FORFAIT DANS LE SEUL BUT DE FACILITER SON EVENTUELLE EDITION ULTERIEURE.

LORS DE L'INSCRIPTION DU CLIENT, L'EXPLOITANT PROPOSE DE RENSEIGNER LE PROFIL INDIVIDUEL DU CLIENT AFIN D'OPTIMISER LES OFFRES ET D'AMELIORER LES SERVICES QUE L'EXPLOITANT PUISSE APPORTER AU CLIENT.

LORSQUE LE CLIENT CREE SON COMPTE SUR LE SITE INTERNET DE VENTE EN LIGNE DE L'EXPLOITANT EN UTILISANT SON COMPTE GOOGLE OU APPLE ; L'EXPLOITANT COLLECTE AUPRES DU CLIENT SA CIVILITE, SES NOMS ET PRENOMS, SON ADRESSE EMAIL, SA PREFERENCE DE NOTIFICATION POUR LA RECEPTION D'OFFRES COMMERCIALES AINSI QUE SA DATE DE NAISSANCE (FACULTATIF)

CES INFORMATIONS COLLECTEES SUR NOTRE SITE NE SONT PAS TRANSMISES AUX RESEAUX SOCIAUX SANS L'ACCORD DU CLIENT A QUI IL APPARTIENT DE GERER SES PARAMETRES DE CONFIDENTIALITE DEPUIS SES COMPTES DE RESEAUX SOCIAUX AFIN DE LIMITER LES DONNES TRANSMISES AUX TIERS.

AUCUNE PUBLICITE PERSONNALISEE SUR LES RESEAUX SOCIAUX, NI COMMUNICATION DIRECTE N'EST ADRESSEE AU CLIENT QUAND SON COMPTE A ETE CREE A PARTIR DE SON SOCIAL LOGIN.

L'EXPLOITANT CONSERVE EGALEMENT UN HISTORIQUE DES ACHATS QUE LE CLIENT A EFFECTUES EN LIGNE, UTILISE D'UNE PART POUR DES BESOINS STATISTIQUES, ET D'AUTRE PART POUR ALIMENTER LE PROGRAMME DE FIDELISATION, PRECISEMENT BASE SUR LES ACHATS PASSES DE JOURNEES-SKIEURS. L'EXPLOITANT PEUT ETRE AMENE A UTILISER CES DONNEES POUR EFFECTUER TOUTES SORTES D'ETUDES DESTINEES A AMELIORER NOS SERVICES. L'EXPLOITANT SE RESERVE LE DROIT DE COLLECTER DES DONNEES SUR LE CLIENT, NOTAMMENT PAR L'UTILISATION DE COOKIES.

PAR NOTRE INTERMEDIAIRE OU L'INTERMEDIAIRE DE LA COMPAGNIE DU MONT BLANC, LE CLIENT PEUT ETRE AMENE A RECEVOIR DES INFORMATIONS A CARACTERE COMMERCIAL ET NON COMMERCIAL, PAR E-MAIL, TELEPHONE, SMS OU PAR COURRIER. SI LE CLIENT NE LE SOUHAITE PAS, IL LUI SUFFIT DE DECOCHER LA CASE CORRESPONDANTE DANS LA RUBRIQUE « MES COORDONNEES » DU SITE.

LE CLIENT PEUT A TOUT MOMENT, AVEC SON MOT DE PASSE, AVOIR ACCES ET MODIFIER LES INFORMATIONS CONCERNANT SES COORDONNEES (ADRESSES E-MAIL ET COURRIER, CHANGEMENT DE PATRONYME...) DANS LA RUBRIQUE "MES COORDONNEES" DU SITE INTERNET ET GERER AINSI LIBREMENT SON ENREGISTREMENT.

LES DONNEES PERSONNELLES DE CLIENTS N'AYANT PAS UTILISES LES SERVICES DE L'EXPLOITANT PENDANT 3 ANS SERONT AUTOMATIQUEMENT SUPPRIMES DE NOS FICHIERS INFORMATISES.

LE CLIENT EST INFORME QUE CE TRAITEMENT AUTOMATISE D'INFORMATIONS PAR INTERNET, A FAIT L'OBJET D'UNE DECLARATION A LA CNIL (COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES) SOUS LE NUMERO DE RECEPISSE 1134255.

SI LE CLIENT ESTIME QUE L'EXPLOITANT N'A PAS TRAITÉ SES DONNEES CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ; IL A LA POSSIBILITE DE SAISIR LA CNIL [HTTPS://WWW.CNIL.FR/](https://www.cnil.fr/)

19) ARCHIVAGE

L'ARCHIVAGE DES BONS DE COMMANDE EST EFFECTUE PAR LE SERVICE DES VENTES-INTERNET DE L'EXPLOITANT CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS

DE L'ARTICLE L 134-2 DU CODE DE LA CONSOMMATION.

UN HISTORIQUE DES ACHATS D'UN MONTANT SUPERIEUR A 120 EUROS EST CONSERVE INFORMATIQUEMENT PENDANT 10 ANS.

L'ACCES A CE FICHER EST POSSIBLE SUR SIMPLE DEMANDE DU CLIENT, A FORMULER AUPRES DE L'EXPLOITANT OU PAR E-MAIL A L'ADRESSE SUIVANTE : INFO@SKI-LESHOUCHES.COM

20) ASSURANCE

POUR LES FORFAITS « JOURNEE » ET « SEJOUR », LE CLIENT PEUT CHOISIR EN OPTION SUR SON FORFAIT LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE JOURNALIERE « E-GLOO PROTECT », SOUMISE AUX CONDITIONS DE LA SOCIETE « E-GLOO PROTECT » ACCESSIBLES PAR CE LIEN WWW.E-GLOO.EU

POUR LES FORFAITS SAISON-ANNEE, LE CLIENT PEUT CHOISIR EN OPTION LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE ANNUELLE, SOUMISE AUX CONDITIONS DE LA SOCIETE « GRITCHEN ASSURANCES » ACCESSIBLES PAR CE LIEN [HTTP://WWW.ASSURENSPORT.COM/](http://WWW.ASSURENSPORT.COM/)

21) LANGUE DU CONTRAT.

DANS LE CAS OU LES PRESENTES CONDITIONS PARTICULIERES SERAIENT ETABLIES EN PLUSIEURS LANGUES, IL EST EXPRESSEMENT ENTENDU QUE LA VERSION FRANÇAISE EST LA SEULE A FAIRE FOI EN CAS NOTAMMENT DE DIFFICULTES D'INTERPRETATION ET/OU D'APPLICATION DES DISPOSITIONS DESDITES CONDITIONS.

LA LANGUE APPLICABLE AUX COMMANDES CONCLUES VIA INTERNET ET A DISTANCE EST LA LANGUE FRANÇAISE.



**CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DES TITRES
ACHETES AUPRES D'UN INTERMEDIAIRE SOUS
CONTRAT AVEC L'EXPLOITANT.**

SOCIETE DES REMONTEES MECANIKES LES
HOUCHES – SAINT-GERVAIS(LHSG)
SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 4.755.420 €
117, PLACE DU PRARION
74310 LES HOUCHES – FRANCE

N° SIRET 607 020 336 00014 APE : 4939C
IMMATRICULEE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES
SOCIETES DE BONNEVILLE, SOUS LE NUMERO 607 020
336.

N° IDENTIFICATION A LA TVA : FR 92 607 020 336
LA SOCIETE LHSG EXPLOITE DANS LE CADRE DE
DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC UN DOMAINE
SKIABLE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DES
HOUCHES ET DE SAINT-GERVAIS, DESSERVIS PAR DES
REMONTEES MECANIKES A CABLE.

1) GENERALITES.

LES CONDITIONS PARTICULIERES CITEES CI-DESSOUS
S'APPLIQUENT POUR LA VENTE DE TITRES ENTRE UN
INTERMEDIAIRE SOUS CONTRAT AVEC L'EXPLOITANT,
CI-APRES DESIGNÉ PAR L'« INTERMEDIAIRE » ET
L'EXPLOITANT.

LES PRESENTES CONDITIONS COMPLETENT LES CGVU
AFFICHEES DANS TOUS LES POINTS DE VENTE ET
EGALEMENT MISES EN LIGNE.

CES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE
VENTE PREVAUDRONT SUR TOUTES AUTRES
CONDITIONS FIGURANT DANS TOUT AUTRE
DOCUMENT, SAUF DEROGATION PREALABLE,
EXPRESSE ET ECRITE DE L'EXPLOITANT.

LES INFORMATIONS CONTRACTUELLES SONT
PRESENTÉES EN LANGUE FRANÇAISE.

2) DEFINITIONS

A) « *EXPLOITANT* » DESIGNÉ LA SOCIETE LH-SG

B) « *INTERMEDIAIRE* » DESIGNÉ L'INTERMEDIAIRE
AYANT SIGNE AVEC L'EXPLOITANT UN CONTRAT
ANNUEL AU TITRE DE LA FOURNITURE DES TITRES.

C) « *CLIENT* » DESIGNÉ LE SEUL CLIENT DE
L'INTERMEDIAIRE AYANT ACHETE SON TITRE AUPRES
DE CELUI-CI.

D) « *TITRE* » DESIGNÉ LE TITRE DE TRANSPORT
VENDU PAR L'EXPLOITANT AU SEUL INTERMEDIAIRE
PERMETTANT L'ACCES POUR LES CLIENTS DE
L'INTERMEDIAIRE, EN FONCTION DE LA CATEGORIE
ET LA DUREE DU TITRE, AUX REMONTEES
MECANIKES DU DOMAINE SKIABLE, CI-APRES
DESIGNÉ PAR « LE FORFAIT » OU « LE BILLET
SIMPLE ».

E) « *DOMAINE SKIABLE* » DESIGNÉ LE DOMAINE
SKIABLE DES HOUCHES- ST GERVAIS ACCESSIBLE AU
CLIENT EN FONCTION DE LA CATEGORIE DU TITRE
ACHETE, TEL QUE PREVU A L'ARTICLE 2.

F) « *DOMAINE SKIABLE PARTENAIRE* » DESIGNÉ LA
STATION VOISINE DE CHAMONIX AVEC LAQUELLE
L'EXPLOITANT A NEGOCIE DES ACCORDS
COMMERCIAUX AUX FINS DE PERMETTRE L'ACCES
PAR LE CLIENT AUX INSTALLATIONS DU DOMAINE
SKIABLE PARTENAIRE, EN FONCTION DE LA
CATEGORIE DU TITRE, TEL QUE PREVU A L'ARTICLE 2.

G) « *REMONTEES MECANIKES* » DESIGNÉ LES
REMONTEES MECANIKES A CABLE DU DOMAINE
SKIABLE.

3) TITRES

3.1 DEFINITION.

LES TITRES PROPOSES A L'INTERMEDIAIRE SONT DES

FORFAITS DE SKI ET DES BILLETS SIMPLES DONNANT
ACCES, SANS AUCUNE PRIORITE DE QUELQUE
NATURE QUE CE SOIT, PENDANT LEUR DUREE DE
VALIDITE ET SUIVANT LES CONDITIONS ET
MODALITES PRECISEES CI-APRES, A TOUT OU PARTIE
DU DOMAINE SKIABLE EXPLOITE PAR L'EXPLOITANT.

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE CES TITRES
ET LES PRIX CORRESPONDANTS SONT PRESENTES
DANS LE « CATALOGUE PRODUITS » EN COURS DE
VALIDITE DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES
DE L'EXPLOITANT.

LES PHOTOGRAPHIES ILLUSTRANT LES PRODUITS
N'ENTRENT PAS DANS LE CHAMP CONTRACTUEL. SI
DES ERREURS S'Y SONT INTRODUITES, EN AUCUN
CAS, LA RESPONSABILITE DE L'EXPLOITANT NE
POURRA ETRE ENGAGEE.

3.2 BADGE MAIN LIBRE.

LE BADGE MAIN LIBRE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT
TITRE ACHETE. IL SERA FACTURE 3 € EN SUS DU PRIX
DU TITRE, AUX PERSONNES QUI N'EN DISPOSENT PAS
ENCORE.

LE BADGE MAIN LIBRE N'EST QUE LE SUPPORT DU
TITRE. LE TITRE ACHETE SERA EFFECTIVEMENT
CHARGE AUTOMATIQUEMENT SUR LE BADGE AU
MOMENT DE L'ACHAT.

3.3 REDUCTION TARIFAIRE.

LES TITRES PEUVENT ETRE DECLINES ENTRE ADULTES
(16 A 64 ANS), JEUNES (4 A 15 ANS), SENIORS (65 A 74
ANS) ET FAMILLE.

POUR TOUT ACHAT D'UN TITRE « JEUNE »,
« SENIOR » OU « FAMILLE » LE BENEFICE D'UNE
REDUCTION TARIFAIRE EN FONCTION DE LA
CATEGORIE D'AGE EST SUBORDONNE A LA
PRODUCTION OBLIGATOIRE AU MOMENT DE
L'ACHAT PAR LE CLIENT DE L'INTERMEDIAIRE D'UNE
PIECE D'IDENTITE INDIQUANT SA DATE DE
NAISSANCE.

LES REDUCTIONS TARIFAIRES DEVRONT
OBLIGATOIREMENT ETRE PRATIQUEES PAR
L'INTERMEDIAIRE SUR LES TITRES QU'IL REVENDRA A
SES CLIENTS.

AUCUNE PHOTOCOPIE DE JUSTIFICATIF NE SERA
ACCEPTEE.

L'AGE DU CLIENT SERA PRIS EN COMPTE AU PREMIER
JOUR DE VALIDITE DU TITRE CONCERNE.

AUCUNE REDUCTION NE SERA ACCORDEE APRES
L'ACHAT DU TITRE.

3.4 PORT DU TITRE ET PHOTOGRAPHIE.

LES TITULAIRES D'UN TITRE DEVRONT PORTER CE
DERNIER DANS UNE DES POCHEES DE LEUR
VETEMENT, A L'EXCLUSION DES BONNETS, GANTS,
ETC...

LE FORFAIT « SEJOUR » D'UNE DUREE EGALE OU
SUPERIEURE A 4 JOURS NON CONSECUTIFS EN ETE ET
DE 10 JOURS CONSECUTIFS EN HIVER ET EN ETE, NE
SERA VALABLE QUE MUNI D'UNE PHOTOGRAPHIE
RECENTE DU CLIENT, DE FACE, SANS LUNETTE DE
SOLEIL, NI COUVRE-CHEF.

3.5 CATEGORIES DE TITRES.

2 GRANDES CATEGORIES DE TITRES SONT PROPOSEES
A LA VENTE PAR L'EXPLOITANT A L'INTERMEDIAIRE:

A) LES FORFAITS DIVISES EN TROIS CATEGORIES DE
PRODUITS :

- « FORFAIT LES HOUCHES » : DES FORFAITS DE
1 A 21 JOURS CONSECUTIFS AINSI QUE DES
FORFAITS « SAISON ».

- « MONT-BLANC UNLIMITED » : DES FORFAITS
DE 1 A 9 JOURS CONSECUTIFS

- « MONT-BLANC MULTIPASS » : DES FORFAITS
DE 1 A 21 JOURS CONSECUTIFS AINSI QUE DES
PACKS DE JOURNEES NON CONSECUTIVES

B) LES BILLETS SIMPLES (ALLER SIMPLE OU ALLER
RETOUR A USAGE UNIQUE SANS SKIS)

4) ACCEPTATION DES CONDITIONS.

L'INTERMEDIAIRE RECONNAIT AVOIR PRIS
CONNAISSANCE DES CGVU AFFICHEES AUPRES DES
CAISSES DE L'EXPLOITANT ET EGALEMENT MISES EN
LIGNE AINSI QUE DES CONDITIONS PARTICULIERES
DE VENTE CI-APRES EXPOSEES ET DECLARER
EXPRESSEMENT LES ACCEPTER SANS RESERVES.

DE MEME, L'INTERMEDIAIRE S'ENGAGE A INFORMER
SES CLIENTS DES CONDITIONS GENERALES ET
PARTICULIERES DE VENTE DE L'EXPLOITANT, DES
CONDITIONS D'UTILISATION DES TITRES ET DU
DOMAINE SKIABLE.

LES CGVU ET LES PRESENTES CONDITIONS
PARTICULIERES DE VENTE DE L'EXPLOITANT
PREVAUDRONT SUR TOUTES AUTRES CONDITIONS
FIGURANT DANS TOUT AUTRE DOCUMENT, SAUF
DEROGATION PREALABLE, EXPRESSE ET ECRITE DE
L'EXPLOITANT.

5) COMMANDE

TOUTE COMMANDE EST PAYABLE PAR
L'INTERMEDIAIRE AU COMPTANT SAUF CONDITIONS
EXPRESSES CONTRACTUELLES OU MODALITES DE
PAIEMENT DEVELOPPEES AU POINT 8. LES
INFORMATIONS ENONCEES PAR L'INTERMEDIAIRE,
LORS DE LA PRISE DE COMMANDE ENGAGENT CELUI-
CI. EN CAS D'ERREUR DANS LE LIBELLE DES
COORDONNEES DU CLIENT DESTINATAIRE,
L'EXPLOITANT NE SAURAIT ETRE TENU RESPONSABLE
DE L'IMPOSSIBILITE DANS LAQUELLE IL POURRAIT
ETRE DE DELIVRER LE TITRE.

6) LIVRAISON

LES TITRES COMMANDES SONT REMIS A
L'INTERMEDIAIRE SUR LE CHAMP. LES RETARDS DE
LIVRAISON EVENTUELS NE DONNENT PAS LE DROIT A
L'INTERMEDIAIRE DE RECLAMER DES DOMMAGES ET
INTERETS. TOUTES LES COMMANDES PASSEES A
L'INTERMEDIAIRE SOUS CONTRAT AVEC
L'EXPLOITANT SONT DESTINEES A L'USAGE
PERSONNEL DES CLIENTS QUI S'INTERDISENT TOUTE
REVENTE PARTIELLE OU TOTALE DES TITRES.

L'INTERMEDIAIRE S'INTERDIT DE REVENDRE,
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, LES TITRES A
D'AUTRES PERSONNES QUE SES SEULS CLIENTS.
L'INTERMEDIAIRE NE POURRA PASSER D'ACCORD
AVEC UNE PERSONNE, NON PARTIE A LA
CONVENTION SIGNEE AVEC L'EXPLOITANT, AUX FINS
DE REVENDRE LES TITRES QUI LUI SONT REMIS PAR
L'EXPLOITANT, EN EXECUTION DE LA CONVENTION.

TOUS LES TITRES OFFERTS PAR L'INTERMEDIAIRE A
SES CLIENTS, POUR RAISONS COMMERCIALES OU
PERDUS, SERONT A LA CHARGE FINANCIERE DE
CELUI-CI.

DEPUIS 2010, LE SERVICE COMMERCIAL PROPOSE A
SES CLIENTS HEBERGEURS, TO, AGV, L'UTILISATION
D'UN SYSTEME D'ACHAT EN LIGNE DE FORFAIT
SEJOUR HIVER ET ETE.

(CF CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE
FORFAIT EN LIGNE)

7) PRIX

LE PRIX INDIQUE DANS LA CONFIRMATION DE



COMMANDE EST LE PRIX DEFINITIF, EXPRIME EN EUROS, TOUTES TAXES COMPRISES ET INCLUANT LA TVA AU TAUX EN VIGUEUR EN FRANCE AU JOUR DE LA VENTE DES FORFAITS.

LE PRIX EST SUSCEPTIBLE D'ETRE MODIFIE EN CAS DE VARIATION DES TAXES APPLICABLES.

CE PRIX COMPREND LE PRIX DES PRODUITS, LES FRAIS DE MANUTENTION, D'EMBALLAGE ET DE CONSERVATION DES PRODUITS, LES FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN SERVICE.

EN AUCUN CAS LE PRIX PRATIQUE PAR L'INTERMEDIAIRE NE POURRA ETRE SUPERIEUR AU PRIX DU TITRE AFFICHE AUX CAISSES DE L'EXPLOITANT AU JOUR DE LA REVENTE DU TITRE PAR L'INTERMEDIAIRE A SES CLIENTS.

8) PAIEMENT

LE PRIX FACTURE A L'INTERMEDIAIRE EST LE PRIX INDIQUE SUR LA CONFIRMATION DE COMMANDE ADRESSEE PAR L'INTERMEDIAIRE SOUS CONTRAT AVEC L'EXPLOITANT.

LE PRIX DES TITRES EST PAYABLE :

- AU COMPTANT LE JOUR DE LA COMMANDE EFFECTIVE PAR TOUT MOYEN PROPOSE PAR L'INTERMEDIAIRE SOUS CONTRAT AVEC L'EXPLOITANT SAUF CONDITIONS EXPRESSES CONTRACTUELLES,
- SUR FACTURATION AVEC PAIEMENT PAR VIREMENT OU PAR CHEQUE.
- EN PRE-PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE OU CARTE DE CREDIT.

9) PENALITES DE RETARD DE PAIEMENT

EN CAS DE NON REGLEMENT PAR L'INTERMEDIAIRE, DANS UN DELAI DE 30 JOURS, DE LA FACTURE DE L'EXPLOITANT, LES SOMMES DUES PORTERONT INTERET DE PLEIN DROIT, A HAUTEUR DE TROIS FOIS LE TAUX D'INTERET LEGAL + 40€ D'INDEMNITE FORFAITAIRE (ARTICLE L441-6I DU CODE DU COMMERCE)

10) REMBOURSEMENT TOTAL OU PARTIEL EN CAS D'ACCIDENT, BLESSURE OU MALADIE

FORFAIT « SEJOUR », « SAISON », « ANNEE », TOUT TITRE QUI N'AURAIT PAS ETE UTILISE OU UTILISE PARTIELLEMENT, NE SERA NI REMBOURSE NI ECHANGE, QU'ELLE QU'EN SOIT LA CAUSE : MALADIE, ACCIDENT OU TOUTE AUTRE CAUSE PERSONNELLE AU CLIENT, ET CE QUELLE QUE SOIT LA DUREE DE VALIDITE DUDIT TITRE.

IL EST POSSIBLE DE COUVRIR CE RISQUE PAR DES ASSURANCES SPECIFIQUES. TOUS RENSEIGNEMENTS A CET EFFET SONT A DEMANDER AUX POINTS DE VENTE DE L'EXPLOITANT. (EXEMPLE E-GLOO PROTECT EN HIVER).

11) MODIFICATION D'UN ACHAT (HORS ACHAT INTERNET – SE REFERER PLUS BAS) :

LA DEMANDE DE MODIFICATION DE COMMANDE DOIT ETRE FORMULEE DIRECTEMENT A LA CAISSE DU PRARION, SA LHSG, 117, PLACE DU PRARION, 74310 LES HOUCHEES AU PLUS TARD LE PREMIER JOUR DE L'UTILISATION ET AVANT TOUTE UTILISATION DUDIT FORFAIT.

12) ANNULATION D'UNE COMMANDE

« SEJOUR » OU « BILLETTERIE »

TOUT TITRE QUI N'AURAIT PAS ETE UTILISE OU UTILISE PARTIELLEMENT, NE SERA NI REMBOURSE NI ECHANGE, QU'ELLE QU'EN SOIT LA CAUSE : MALADIE, ACCIDENT OU TOUTE AUTRE CAUSE PERSONNELLE AU CLIENT, ET CE QUELLE QUE SOIT LA DUREE DE VALIDITE DUDIT TITRE.

IL EST POSSIBLE DE COUVRIR CE RISQUE PAR DES

ASSURANCES SPECIFIQUES. TOUS RENSEIGNEMENTS A CET EFFET SONT A DEMANDER AUX POINTS DE VENTE DE L'EXPLOITANT. (EXEMPLE E-GLOO PROTECT EN HIVER)

« SAISON » OU « ANNEE »

DANS LE CAS D'UNE ANNULATION MOTIVEE DE COMMANDE SAISON-ANNEE NON UTILISEE CELLE-CI DOIT INTERVENIR AU PLUS TARD LE 15 JANVIER. ATTENTION DES JUSTIFICATIFS SERONT A POURVOIR.

SI ACHAT D'UN FORFAIT SAISON-ANNEE AYANT BENEFICIE D'UN TARIF FAMILLE LE REMBOURSEMENT DE LA DIFFERENCE SERA EFFECTUE A PARTIR DU TARIF INDIVIDUEL.

UN MONTANT FORFAITAIRE DE 100€ SERA RETENU SUR LE MONTANT REMBOURSE.

LE CLIENT DOIT :

- DEMANDER L'ETUDE D'UN REMBOURSEMENT AUPRES DE LA TELECABINE DU PRARION, SA LHSG, 117, PLACE DU PRARION, 74 310 LES HOUCHEES OU DU SERVICE RECLAMATION DE LA COMPAGNIE DU MONT BLANC – 35, PLACE DE LA MER DE GLACE – 74400 CHAMONIX, VIA LE FORMULAIRE ONLINE DISPONIBLE DEPUIS LE SITE INTERNET DE LA COMPAGNIE DU MONT-BLANC OU A L'ADRESSE SUIVANTE

[HTTPS://SUGGESTION.MONTBLANCNATURALRESORT.COM/](https://suggestion.montblancnaturalresort.com/)

[HTTP://SKI-LESHOUCHES.COM](http://ski-leshouches.com)

SOUS RESERVE DE L'ACCORD DE L'EXPLOITANT, LE REMBOURSEMENT SERA EFFECTUE PAR VIREMENT BANCAIRE UNIQUEMENT.

SI LE FORFAIT « SAISON », « ANNEE » EST UTILISE : TOUT TITRE QUI AURAIT ETE UTILISE PARTIELLEMENT, NE SERA NI REMBOURSE NI ECHANGE, QU'ELLE QU'EN SOIT LA CAUSE : MALADIE, ACCIDENT OU TOUTE AUTRE CAUSE PERSONNELLE AU CLIENT, ET CE QUELLE QUE SOIT LA DUREE DE VALIDITE DUDIT TITRE.

IL EST POSSIBLE DE COUVRIR CE RISQUE PAR DES ASSURANCES SPECIFIQUES. LA SOCIETE LH-SG PEUT SUR DEMANDE, FOURNIR UNE ATTESTATION DES CONSOMMATIONS.

LE CLIENT DOIT :

- ADRESSER SA DEMANDE AUPRES DE LA TELECABINE DU PRARION, SA LHSG, 117, PLACE DU PRARION, 74 310 LES HOUCHEES OU DU SERVICE RECLAMATION DE LA COMPAGNIE DU MONT BLANC – 35, PLACE DE LA MER DE GLACE – 74400 CHAMONIX, VIA LE FORMULAIRE ONLINE DISPONIBLE DEPUIS LE SITE INTERNET DE LA COMPAGNIE DU MONT-BLANC OU A L'ADRESSE SUIVANTE

[HTTPS://SUGGESTION.MONTBLANCNATURALRESORT.COM/](https://suggestion.montblancnaturalresort.com/)

[HTTP://SKI-LESHOUCHES.COM](http://ski-leshouches.com)

13) PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

IDEM AU PARAGRAPHE II) 18) DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

14) ASSURANCE

POUR LES FORFAITS « JOURNEE » ET « SEJOUR », LE CLIENT PEUT CHOISIR EN OPTION SUR SON FORFAIT LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE JOURNALIERE « E-GLOO PROTECT », SOUMISE AUX CONDITIONS DE LA SOCIETE « E-GLOO PROTECT » ACCESSIBLES PAR CE LIEN [WWW.E-GLOO.EU](http://www.e-gloo.eu)

POUR LES FORFAITS SAISON-ANNEE, LE CLIENT PEUT CHOISIR EN OPTION LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE ANNUELLE, SOUMISE AUX CONDITIONS DE

LA SOCIETE « GRITCHEN ASSURANCES » ACCESSIBLES PAR CE LIEN [HTTP://WWW.ASSURENSPORT.COM/](http://www.assurensport.com/)

